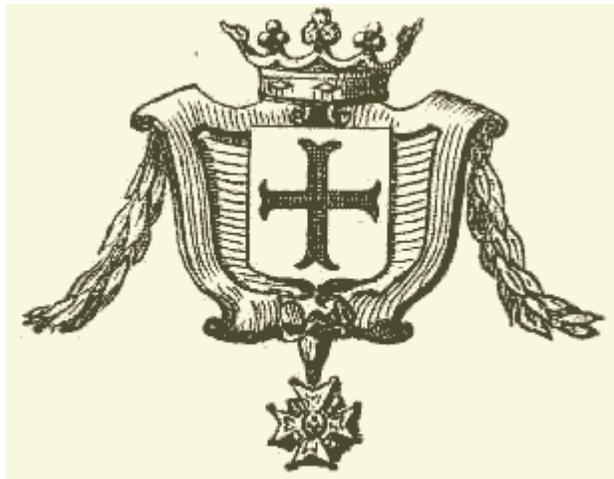




Marc René, Marquis de Montalembert

Marc-René, Marquis de Montalembert



Marc-René de Montalembert

Naissance

Marc-René, marquis de *Montalembert*, Seigneur de *Maumont*, de *Juignac*, de *Saint-Laurent-de-Belzagot*, de *Saint-Amant-de-Montmoreau*, en *Angoumois*, de la *Vigier* en *Saintonge*, et du fief de *Forgeneuve* en *Périgord*, naquit à *Angoulême*, le 16 juillet 1714, dans la maison qui porte aujourd'hui le numéro 30 du *Rempart Desex*.

Il fut baptisé le même jour dans l'église *N.-D. de la Payne*. Il eut pour parrain *Marc-René Gandillaud*, seigneur de *Fontguyon*, et pour marraine *Henriette Gua* (?), demoiselle de *La Roche-Brouillet*, représentée par *Elisabeth Brouillet*¹.

Marc-René était le fils de *Jacob*, comte de *Montalembert*, seigneur de *Maumont* et de *Juignac*, capitaine au *Régiment de la Marine*, et de *Marie-Jeanne Vigier*, dame de la *Vigier*.

il est possible de faire remonter la généalogie de la famille jusqu'à 1250, époque où paraît *Jean*, chevalier, seigneur de *Montalembert*, époux de *Sibille de Gourville*. Par les mariages, les *Montalembert* s'unissent successivement aux *Linières*, aux *Appelvoisin*, aux *Ferrière*, aux *Puy-du-Fou*, aux *Vaux*, aux *Bouchet*, aux *Limoges*, aux *Montbron*, aux *Livenne*, aux *Festivaux* et aux *Sarragan*.

De cette famille, d'origine poitevine, l'un des membres, aïeul du créateur de la *Fonderie de Ruelle*, a marqué sa place dans l'histoire militaire de la France.

Il s'agit d'*André de Montalembert*, seigneur d'*Essé* et de *Panvilliers*. Né en 1483, *André* fait ses premières armes à la bataille de *Fornovo*. Il acquiert très vite la réputation d'une immense bravoure. En 1536, il se jette, contre toute attente, avec une compagnie de chevau-légers, dans *Turin*, menacée de siège. *François 1er*, après *Louis XII*, sait reconnaître sa valeur. Aussi bien le désigne-t-il comme l'une des plus rudes lances de son royaume:

"*Nous sommes, disait-il, quatre gentilshommes de la Guienne, qui courons la Bague contre tous allans et venans de la France: Moi, Sansac, Essé et Chataigneraye...*"

En 1543 fait d'armes le plus retentissant de sa carrière - le seigneur d'*Essé* défend *Landrecies* contre une immense armée, commandée par *Charles-Quint* et faite des forces d'*Espagne*, d'*Allemagne*, d'*Italie*, d'*Angleterre* et de *Flandres*. Mal fortifiée, *Landrecies* tient bon jusqu'à l'arrivée du *Roi*, grâce à l'opiniâtreté de *Montalembert*, blessé au bras, et malgré le manque d'approvisionnements. *François 1er* récompense l'intrépide par une charge de gentilhomme de sa chambre ce qui provoque l'ironie des courtisans.

"*Essé, disent-ils, est plus propre à donner une camisade à l'ennemi qu'une chemise au Roi!...*"

Henri II l'envoie en *Ecosse*. *Montalembert* met le siège devant *Hadington*, taille en pièces les *Anglais* et, en moins d'un an, les chasse d'*Ecosse*. Sans ressources, loin de sa patrie, il va jusqu'à vendre sa propre vaisselle d'argent pour entretenir son armée. Sur l'ordre du *Roi*, il revient en *France*, reçoit le collier de *Saint Louis* et suit *Henri II* à la guerre du *Boulonnais*. A la prise d'*Ambleteuse*, il protège avec autorité, contre la fureur de ses hommes, femmes et filles qui se sont mises sous sa protection.

En 1550, *Essé* se retire dans sa terre du *Poitou*. Il souffre depuis trois ans d'une jaunisse maligne, lorsque le *Roi* l'appelle pour défendre *Thérouanne*. Heureux de servir encore, il dit sa joie à tout venant:

"*Voilà le comble de mes souhaits! Je ne craignais rien tant que de mourir dans mon lit. Je mourrai en guerrier...*"

Et en prenant congé du *Roi*:

¹ Ont signé l'acte de baptême: "E. Vigier - Fonguion - Dargence - David, curé de la *Payne*."

"Si Théroutanne est prise, Essé sera mort et par conséquent guéri de sa jaunisse!..."

Le 12 juin 1553, il s'écroule sur la brèche, atteint d'un coup d'arquebuse. Le *Roi* songeait à le faire *Maréchal de France*.

Rien n'empêche de penser que le jeune *Marc-René* de *Montalembert* ne fut secrètement sollicité par l'intrépidité et les succès de son aïeul. Peut-être aussi lui parla-t-on souvent de ce *Charles de Montalembert*, missionnaire catholique, parti pour les *Indes* et les *Philippines* au début du XVIII^e siècle. A ses rêves secrets, les *Jésuites d'Angoulême*, dont le collège était à deux pas de sa maison, apportèrent sans doute, par une variée et solide culture, le moyen de les réaliser. Et, au cours de ses années d'études, le futur général ne pensait à rien moins qu'à la vieille tradition qui affirmait que la maison de *Montalembert*

"Vaillamment a combattu
Es champs de gloire et vertu..."

Premières Armes...

A 18 ans, *Marc-René* de *Montalembert* prend du service au régiment de *Conty-cavalerie*. Il y entre en qualité de *Cornette*, le 1^{er} juin 1733.

Il se fait aussitôt remarquer au cours de la guerre de la succession de *Pologne* entre la *France* et *Charles VI*. Il se bat avec acharnement au siège du fort de *Kehl*.

Il est nommé capitaine au régiment de *Conty*, le 25 mars 1734. La même année, au mois de mai, il est à la prise d'*Ettlingen* par le *Maréchal de Noailles*. En juin et juillet, il prend part au siège de *Philipshourg*, où se fait tuer le *Maréchal* duc de *Bervick*. L'année suivante, nous le trouvons à l'affaire de *Clausen*.

La paix qui se négocie à la fin de 1735 le laisse au repos, Si l'on peut dire, jusqu'en 1740. En 1741, il est de nouveau en campagne. Il fait partie de l'armée de *Westphalie*. Puis il suit le prince de *Conty* à l'armée de *Bavière* et se prodigue au secours de *Braunau*, au ravitaillement d'*Egra*, à la défense de *Duhendorff*, en 1743. Il ne quitte pas le prince de *Conty*, qui est appelé, en 1744, au commandement en chef de l'armée d'*Italie*. Le prince lui donne la charge de capitaine de ses gardes, le 28 février. C'est ainsi que le marquis *Marc René* se trouve à ses côtés à la prise des retranchements de *Montalhan*, de *Villefranche* et de *Nice*, au siège du *Château-Dauphin*, de *Demont* et de *Coni*, et à la bataille de *Madona-del-Ulmo*.

Très en faveur, il reçoit le 8 octobre 1744 une commission pour tenir rang de *maistre-de-camp* de cavalerie. C'est en cette qualité qu'il part à l'armée du *Bas-Rhin*, dont le prince de *Conty* vient de recevoir le commandement. Il est alors, en 1745, au siège et à la prise de *Mons*, de *Saint-Guilain* et de *Charleroi*.

Le *Roi* lui manifeste son estime en le faisant chevalier de *Saint-Louis*, le 15 avril 1746.

Le marquis de *Montalembert*, qui n'est âgé que de 32 ans, vient de finir une étape de sa vie. Il y a montré son intrépidité au combat que des promotions successives ont récompensé. Il a profité des sièges menés ou subis pour étudier le problème des fortifications qui l'intéresse au plus haut point. Il s'est promené de pays en pays et il a beaucoup observé.

Les honneurs s'amoncellent! Plusieurs travaux ont fait remarquer des savants le jeune *maistre-de-camp*, qui est élu, le 13 juillet 1747, à l'*Académie Royale des Sciences*, en qualité d'associé libre, en remplacement de *La Peyronie*. Il occupera son fauteuil jusqu'à la suppression de l'*Académie Royale*, en 1793.

Il achète de l'un de ses cousins, *François de Montalembert*,² brigadier des armées du *Roi*, ancien *lieutenant-colonel* du Régiment de *Nivernais*, la charge de "gouverneur en survivance" du château de *Saint-André* de *Villeneuve-les-Avignon*. Son titre de gouverneur est homologué par le *Roi* à la date du 4 janvier 1748.

² Brigadier par brevet du 3 avril 1721. Mort, en Avignon, le 30 avril 1751.

Le marquis n'a pas fait mentir la tradition des *Montalembert*. Lui aussi,

*"Vaillamment a combattu
Es champs de gloire et vertu..."*

La Fonderie de Ruelle

Les armes des *Montalembert* se lisaient "*d'argent à la croix ancrée de sable*". Elles s'accompagnaient d'une devise³ qui, depuis des siècles, semblaient annoncer le créateur de la *Fonderie de Ruelle*:

*Ferrum Fero, Ferrum Ferret
Je porte le fer, le fer me portera*

A la fin de la guerre de 1748, la marine a un pressant besoin de canons. De nouveaux conflits peuvent surgir. L'*Angoumois* est la province qui fournit le plus l'artillerie des ports de guerre. *Montalembert* le sait. Il n'ignore pas non plus les innombrables ressources qui peuvent y permettre un travail plus important. Il voit grand et s'offre pour remonter l'armement de la marine. Il possède les forges de *Forgeneuve*, dans la paroisse de *Javerlhac*, et il prend à ferme celles de *Montizon*⁴, dans la paroisse de *Roussines*, dont l'exploitation est confiée au sieur *Charles Toulouze*, celles de *Jomilière*, *Bonrecueil* et *La Chapelle*. Jusqu'alors on n'y avait fait que des gueuses. Aussitôt il les aménage pour la fabrication des canons.

Il n'en reste pas là. Il a remarqué un coin de terre en *Angoumois* qui lui paraît bien situé: *Ruelle*, près d'une rivière: la *Charente*, qui sera la voie de transport vers *Rochefort* où s'équipent les vaisseaux du *Roi*; à cheval sur la *Touvre* puissante et toujours égale; à proximité de forêts qui alimenteront en combustible ses fours; entouré des minerais qui lui seront nécessaires.

L'œuvre sera pénible. *Montalembert* est un joueur il aime la difficulté.

Il achète pour réaliser son projet le moulin à papier de *Ruelle*⁵. L'acte est passé le 24 juin 1750 par-devant *Caillaud*, notaire royal à *Angoulême*, entre *André*, sieur de la *Tasche*, colonel de la milice bourgeoise d'*Angoulême*, *Jean André*, sieur de la *Boissière*, et le chevalier de *Montalembert*, "moyennant une rente seconde, foncière et perpétuelle de 365 livres".

Aussitôt en possession du moulin, le marquis s'adresse au *Conseil-de-Ville* d'*Angoulême* et lui donne "*requête tendante à ce qu'il luy soit soit "permis de faire construire, sur un terrain à luy appartenant, situé sur les bords de la rivière de Touvre, une forge propre à fabriquer des canons, des fourneaux à fonderie, une affinerie et une fonderie..."*

L'Intendant de la *Généralité* prescrit au *Conseil-de-Ville*, qui a transmis la demande, de délibérer après une:

"visite et reconnaissance de l'état actuel de l'emplacement", après la constatation qu'il "y a suffisamment d'eau, de mine et de castinne pour faire "rouler ladite forge", "de bois sans que les villes, bourgs et villages voisins en puissent souffrir" et après assurance que "cet établissement ne causeroit aucun préjudice aux propriétaires des forges, fourneaux, moulins, uzines, terres, près et héritages qui peuvent être au-dessus et au-dessous dudit emplacement et le long de ladite rivière..."

Réuni le 8 juillet 1750, le *Corps-de-Ville*, "*sous le bon plaisir du Roy et pour le bien et l'avantage de la province... déclare s'opposer formellement à l'exécution du projet..."*

³ Un *ex-libris*, gravé au commencement du XIX^e siècle pour un membre de la famille *Montalembert*, fait surmonter le blason "*d'une tête et col de lévrier de sable, colleté d'or*" et le fait supporter par "*à dextre une autruche et à senestre un singe tenant un bâton, le tout au naturel*". La devise a une variante: "*Ferrum fero, ferro feror*".

⁴ Ces forges appartenaient à *Etienne de Lavaud*, docteur en médecine, seigneur de *Montizon*.

⁵ Ce moulin avait appartenu à la famille *Biot*, seigneur de *Ruelle*, et avait été vendu par elle le 30 juin 1723, pour 17.300 livres, à *Claude-André*, sieur de *La Tasche*, et dame *Marie Respigeac*, son épouse.

Les raisons? Le *Corps-de-Ville* en donne dix-sept.

Les voici:

1) L'Angoumois "tire la plus grande partie de ses revenus des vins qu'elle recueille et qu'elle convertit en eaux-de-vie, pour la mer et les armées."

Si l'on ne favorise la culture de la vigne, les habitants ne pourront "payer les grosses impositions dont ils sont accablés".

2) Les bois nécessaires à la fonderie priveront les bouilleurs de cru et feront monter les prix. "Rien n'est plus propre à ruiner ce genre de commerce (l'eau-de-vie) que l'excès dans le prix des bois de chauffage; il en faut une quantité considérable pour bouillir les vins; ils sont déjà chers et rares, et augmentés depuis 5 ans du tiers de leur prix ordinaire."

3) Le "sieur de Montalembert... vient violer les plus sages prévoyances et sacrifier à la fortune et au hazard d'un essai nos plus pressants besoins..."

4) La forge de Ruelle, à cause de sa situation "sur le bord de la rivière Royale et navigable de Charante", privera la marine des bois de construction et l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis "principalement... le port de Rochefort, des bois de chauffage et du charbon qu'on leur pouvoit facilement fournir ..."

5) "Le sieur de Montalembert forme... ce projet, sans avoir ni la propriété du terrain sur lequel il veut établir sa forge, ni les eaux, ni aucune terre, bois et domaines à sa portée". Les bois de sa terre, ajoute le *Corps-de-Ville*, "n'entreprendront pas cette forge pendant trois mois."

6) "Le sieur de Montalembert" n'a pris qu'un bail à rente. "Ce n'est pas un grand engagement."

7) Enrichir la province, donner de l'émulation, faire travailler: ce ne sont que raisons alléguées. La forge de Ruelle prendra des ouvriers à la terre qui n'en a pas assez. Angoulême sera privée des produits que vont y vendre les gens du pays.

8) Les forêts de La Rochefoucauld, Marthon, La Valette, Grosboc, Horte, Quatre-Vaux, la Boixe sont "dégradées et ruinées". Il faut en laisser la meilleure partie "croître en futaye", sans quoi le port de Rochefort n'aura plus de bois pour la construction des vaisseaux.

9) Le lavage des minerais détruira le poisson de la Touvre, "surtout... la truite, qui est si faible qu'elle meurt dès qu'elle sort de l'eau". Le "public" s'en émeut.

10) Trente gabares conduisent d'Angoulême à Rochefort ou à La Rochelle charbons et bois et ramènent du sel et des marchandises. Si le bois et le charbon sont consommés à Ruelle, le trafic disparaîtra et les deux millions qui en reviennent à l'État seront anéantis.

11) "Le sieur de Montalembert n'a aucun terrain propre à mines de fer". Les plus proches gisements sont à huit ou dix lieues. "Pour conduire ces mines, le charbon, la castinne..., le misérable journalier, le laboureur seroient pressés, persécutés, et on établirait un espèce d'esclavage..."

12) Les Forêts Royales de La Braconne et de Bois-Blanc, selon Montalembert, au lieu de servir à la vente du bois au loin, auront un débouché facile à Ruelle: "double avantage pour le Roy", qui débitera à plus haut prix et donnera à la marine des canons en abondance. Le *Corps-de-Ville* reprend ses arguments sur l'utilisation des bois pour les eaux-de-vie, le chauffage et la construction des vaisseaux, et exécute l'avis du marquis par ces mots: "ce prétexte est séduisant, mais il est trompeur à tous égards."

13) Pour Ruelle, on détruira toutes les forêts sans s'inquiéter de l'âge ni de la qualité du bois "à la faveur de quelques canons qui peuvent se fabriquer bien plus aisément, à moindres frais et sans inconvénients aux forges déjà établies dans la Province".

14), 15) et 16) "Le fermier des belles et magnifiques forges de Rancogne, appartenant à la demoiselle de Logivière, vient de faire un traité de 1.200 canons pour le port de Rochefort; il y a travaillé avec succès à

la satisfaction de la marine; il en a déjà livré près de 500, et on y fabrique aussi des boulets, bombes et mortiers. Ce même fermier possède aussi les forges de Planche-Ménier". Ruelle "détruira des établissements déjà faits...": ceux qui viennent d'être cités et d'autres.

17) "Rochefort seroit bientôt dans la consternation si nous ne lui donnions que des canons". Alors il ne faut pas supprimer les autres fournitures au seul profit de l'armement.

C'est à cause du "zelle qui l'anime" que le *Corps-de-Ville* d'Angoulême accumule ainsi tant d'arguments, contre l'idée de Montalembert. Les intérêts du *Roi*, dont il prend la défense, l'inquiètent moins que le rejet d'un projet qui ne lui agréé pas. Suivent sous la délibération les signatures du *Maire*: Dutillet-Dauberie; du *Conseiller*: Fauconnier de Fontgrave, et des *Pairs*: Péchillon, Trémean l'ainé, Thion des Hors, Trémeau le Jeune, Joubert des Fosses, Gillibert, Varin, Benoist l'ainé, Hélie-François Jouhert, Tiffon, Pigornet, Thureau de la Cossouillère, de Lessat, Chaigneau de Latour-Saint-Jean et Vachier.

Il y avait des routines bien chères à Messieurs du *Corps-de-Ville* d'Angoulême et aussi des intérêts particuliers que certains d'entre eux voulaient défendre contre une concurrence nouvelle. Mais il y avait au-dessus d'eux, une autorité royale, plus occupée de l'intérêt général que de l'intérêt contestable de la province. Le marquis de Montalembert de la plume et de la voix, par lettres et démarches, gagne le *Roi* à sa cause. Et, en 1751, il obtient les *Lettres Patentes* qui l'autorisent à monter les forges de Ruelle et que le *Parlement* enregistre le 14 mai. Aussitôt il se met à l'œuvre: il transforme, il achète, il donne en location...

Il fait démolir le moulin à papier dont il s'est rendu acquéreur l'année précédente et met en chantier ateliers et fosses de la nouvelle forge. Il achète le 30 septembre "toutes les eaux et pêcheries... sur la rivière de Touvre, en la paroisse de Ruelle" à "Messire Noël Bertrand de La Laurencie de Charras, seigneur marquis de Neuvicq, lieutenant des Maréchaux de France en la province d'Angoumois, et dame Marie Paulte, sa femme, demeurant en leur château de Charras".⁶ Il les paie 10.000 livres et doit prendre à sa charge les petites rentes dont elles sont grevées. Aussitôt le 19 septembre - il loue à des particuliers les droits de pêche et de chasse, à raison de 300 livres par an, "six livres de truite et deux cents écrevisses par semaine", sous la réserve expresse des eaux comprises entre le port de Ruelle et la fuie de Fissac⁷.

Il acquiert les moulins à blé du pont de Ruelle à Guillaume Condat, le 19 novembre 1751⁸. Au cours de juillet 1752, il obtient l'arrêt qui l'autorise à couper 4.800 arpents de bois en neuf années dans la forêt de la Braconne. Bien que l'état des rentes des dix dernières années ait permis d'établir que le prix moyen avait été de 30 livres, il s'engage à payer l'arpent 60 livres.

Le marquis de Montalembert n'avait pas attendu que les forges de Ruelle fussent en état de travailler pour s'engager à fournir des canons à la marine. Il comptait peut-être sur ses autres forges. Surtout, dans sa hâte, il cherchait à accaparer les marchés: ce fut la cause de tous ses déboires de fondeur.

Dès novembre 1750, il s'engageait en présence du sieur Le Normand, intendant de la marine à Rochefort, stipulant au nom du *Roi*, à livrer du 1er janvier 1750 au 1er juillet 1753, 800 pièces de canon. Aussitôt le marquis était en butte à la concurrence et à la jalousie. Il était obligé d'entrer en procès avec le sieur Dereix des Fosses - on trouve ce nom parmi les pairs du *Corps-de-Ville* d'Angoulême, qui ont délibéré contre l'établissement de forges à Ruelle! - Des Fosses essayait de détourner à son profit Beynaud, fermier des forges de Marthon et de Joumelières, de tenir le marché fait avec Montalembert pour la fourniture de minerai, de bois et de charbon et la libre disposition de Joumelières. Le sieur des Fosses prétendait "qu'il y a plus d'un an qu'il est en marché avec ledit Beynaud et que ledit marché est conclu entre eux..."

Montalembert obtenait, le 3 décembre 1750, du Comte de Roffignac, la cession du marché que ce dernier avait conclu avec la marine, cinq mois auparavant. Il s'agissait de la fabrication de 400 canons livrables à

⁶ Acte passé par devant Caillaud, notaire royal à Angoulême. Ces "eaux et pêcheries" venaient à la Marquise de Neuvicq de la succession de son père, Jean Paulte, chevalier, seigneur des Riffauds, maître particulier des eaux et forêts d'Angoumois, qui les avait, lui-même, acquises du *Roi* par contrat du 7 décembre 1703

⁷ Acte passé par devant Caillaud.

⁸ Actes Caillaud, not. royal. - Les moulins seront loués par "bail à moitié", en 1755, à Pierre Lamigeon.

Rochefort en quatre années. Le ministre approuva cette convention. Mais l'affaire amena plus tard un duel, que nous raconterons, entre un *Montalembert* au lieu et place du marquis, et un *Roffignac*.

Montalembert arrivait encore à s'adjuger un marché de 200 canons, consenti au marquis *de Galard-Brassac*.

Sur les 1,400 pièces, 149 seulement avaient été présentées à *Rochefort* au mois de septembre 1753. Cependant *Montalembert* n'avait cessé de réclamer des avances de fonds au ministre de la *Marine* qui à cette date lui avait accordé en tout la coquette somme de 1,230,000 livres. Le ministre était loin de féliciter le marquis de cet état de choses. A force de pourparlers intervint une décision. Les marchés furent résiliés pour un nouvel accord. Le 14 décembre 1753, on établit que M. de *Montalembert* fournirait à la marine 80.000 quintaux de canons de fer avant le 1er janvier 1759.

Le marquis avait vu trop grand.

Au mois de juillet 1755, s'il avait fait couler 1.024 pièces, pesant ensemble environ 42.000 quintaux, aucune n'était forée. De plus, il était de notoriété que sa machine à forer ne donnait pas de bons résultats. Or la guerre avec l'Angleterre allait éclater. Le ministre avait besoin de canons et se rendait compte qu'ils ne seraient pas prêts de sitôt. Le préjudice pouvait être irréparable.

Il y eut un coup de théâtre que *Montalembert* ne parut pas soupçonner. Au lieu de continuer ses avances de fonds, le ministre résolut d'exploiter lui-même les forges de *Ruelle*. Au mois d'octobre 1755, il envoya le sieur *Maritz*, inventeur de nouvelles machines à forer, pour prendre possession de *Ruelle* et régir la fabrication des canons au nom du *Roi*.

Telle est la vérité sur une nationalisation que les biographes du marquis, dans les Dictionnaires ou dans les *Histoires de l'Angoumois*, ont présentée comme une injustice. La raison d'*Etat*, qui en fut la cause, avait bien sa valeur. L'injustice ne fut que dans le retard à indemniser *Montalembert*, comme nous le verrons un peu plus loin.

Ce ne fut pas sans chagrin que *Marc-René de Montalembert* se vit enlever la direction des forges de *Ruelle*, ni sans crainte de perdre les capitaux qu'il avait investis dans l'affaire.

Immédiatement il présenta une requête au *Conseil*. Il demandait avec insistance sa réintégration dans ses propres forges, la continuation de son marché avec la *Marine*, des dommages et intérêts et le remboursement de la valeur des matériaux, canons, outils et machines dont on s'était, pour ainsi dire, emparé.

Un grave incident surgit dans les premiers jours de décembre 1755. *Brocard*, commis principal à la forge, et *Février*, dit *Belair*, commis principal à la recette des charbons, sont éveillés à deux heures du matin par deux poissonniers. Le feu a pris dans un tas de charbon provenant de sept mille cordes de bois. *Brocard* et *Février* donnent l'alarme aux ouvriers avec la cloche de la *Fonderie*. Les secours paraissent insuffisants. Ils font sonner le tocsin à l'église de *Ruelle* et aux églises du voisinage pour rassembler tous les habitants.

L'incendie dure plusieurs jours. La quantité de charbon correspondant à trois mille cordes de bois est "*consommée ou perdue*".

Le procès-verbal⁹ note que, d'après les déposants, le feu paraît avoir été mis "*par des personnes mal intentionnées à l'égard du marquis de Montalembert*".

Pour agir sur place, tandis qu'il est à *Paris*, *Montalembert* donne procuration à son frère *Paul* le 27 décembre, par-devant les notaires du *Châtelet* à *Paris*. Puis le 14 janvier 1756, subrogation de procuration est faite à *Jousselin de Viennois*, demeurant à *Angoulême*. Aussitôt *Jean-Baptiste-Thomas Jousselin de Viennois*, "*comme procureur substitué du Marquis*", envoie une sommation par *Caillaud*, notaire, à M. de *Lamartinière*, commis à la forge de *Ruelle*:

⁹ Rédigé par *Caillaud*. - Archives dép. E. 1764.

"d'avoir à arrêter tous les états de dépense concernant les forges, régler tous les mémoires, en donner des arrêtés et reconnaissances, faire les marchés, ventes et achats relatifs à la fourniture desdites forges; à quoi ledit sieur de Lamartinière répond qu'étant chargé par le Ministre de la manutention des fonds destinés à l'achèvement de l'entreprise de M. le Marquis de Montalembert, pour la fourniture des canons à faire à la marine, au même titre que M. Morin est chargé de leur exécution, ils n'ont, l'un et l'autre, à rendre compte de leur conduite qu'à ceux par qui ils ont été préposés".

Ce n'est qu'au bout de seize ans que le créateur de *Ruelle* voit se terminer son procès. En effet, en octobre 1771, le *Roi* consent à fixer l'indemnité qu'il réclame à 780,000 livres. Le 18 mars 1772, le marquis en perçoit le montant. Le *Roi* veut bien de plus reconnaître la propriété de *Montalembert* sur les forges de *Ruelle*, mais le *Ministre* de la *Marine* doit, pour le bien de l'*Etat*, en conserver la jouissance. Dans ce compromis, *Montalembert* est prié d'affermir les forges à l'*Etat* pour une durée de trois années. Le bail est passé le 22 septembre 1772 pour entrer en vigueur au 1er octobre suivant. La ferme annuelle y est fixée à 20,000 livres.

Une occasion, deux ans plus tard, s'offre au marquis, qui n'a pas perçu la ferme de *Ruelle* et qui a bien peur qu'elle ne lui soit jamais versée, de se défaire de la fonderie. Sans attendre l'expiration du bail, le 27 septembre 1774, il vend au comte d'*Artois* les forges de *Ruelle* et de *Forgeneuve*: le tout au prix de 300,000 livres; 100,000 livres comptant et le reste en une rente viagère de 10 pour 100, c'est-à-dire 20,000 livres. Le détail de la transaction est ainsi établi: pour le fonds de l'immeuble de *Ruelle*, 200,000 livres; pour le mobilier, machines, ustensiles et outils de *Ruelle*, 60,000; pour l'ensemble de *Forgeneuve*, 40,000. L'acte stipule que le *Prince* entretiendra le bail fait au *Roi* pendant l'année qui reste à courir.

Montalembert est trop heureux de rentrer dans ses fonds ou du moins dans une partie de ses fonds. Dans sa hâte, il fait un mauvais marché, puisqu'un an et demi après le comte d'*Artois* réalisera un bénéfice important en donnant à l'*Etat* *Ruelle* et *Forgeneuve* contre la propriété de trois forêts domaniales. Le comte d'*Artois*, plus avisé, n'a pas demandé d'argent. Il a fait un échange. Les forêts de *Vassy*, de *Saint-Dizier* et de *Sainte-Ménéhould*, exploitées par le gouvernement, ne lui rapportaient que 90,000 livres par an. Le comte d'*Artois*, par une intelligente activité, leur fit rendre 220,000 livres par an¹⁰.

Que n'a-t-il fait un échange, ce pauvre marquis...

En définitive, *Montalembert* put se faire rembourser deux années de ferme de ses forges; mais il ne paraît pas que la troisième année lui ait été jamais payée. En 1780, en effet, il demandait, à quelqu'un d'intervenir en sa faveur. A un mémoire qu'il adressait au *Ministre* de la *Marine* en 1783, il joignait une consultation écrite, signée de *Babille*, *Aubry*, *Clément*, *Vulpian* et *Robin de Mozas*. Les juristes y affirmaient: "*M. de Montalembert n'a pu veiller sur ses intérêts parce qu'il était employé au service de l'Etat, sur les Côtes et les Provinces du Royaume. Il serait ni juste ni raisonnable de nuire à un citoyen et de profiter, pour arriver à ce but, des temps et des circonstances où il est éloigné pour le bien de l'Etat; et que le préjudice qu'il souffre par la privation d'un établissement avantageux à l'Etat lui vient de l'Etat même, dans le temps précisément où il travaille à lui être utile...*"

Mais ce fut peine perdue. Les événements donnaient d'autres soucis au *Gouvernement*.

On se souvient que le marquis avait acheté les moulins à papier de *Ruelle*, moyennant une rente perpétuelle de 365 livres; *Montalembert* le comte d'*Artois*, l'*Etat* payèrent régulièrement la rente aux anciens propriétaires jusqu'en 1789. Mais, à partir de ce moment, les héritiers réclamèrent en vain: la rente

¹⁰ L'échange entre le comte d'*Artois* et le *Roi* est ratifié par lettres patentes en forme d'édit de juillet 1776. Le *Roi* déclare dans le préambule: "*que la forge de Ruelle, en Angoumois, établie par le marquis de Montalembert pour une fonderie de canons, pouvait fournir aux besoins de la marine et des colonies; que cette considération l'avait déterminé à la faire prendre à ferme, et que les différentes épreuves qui ont été faites des canons fondus dans cette forge lui ont fait désirer d'en acquérir la propriété*".

ne leur fut plus versée. A l'offre qu'il firent d'un remboursement du capital représenté par la rente, il ne fut, non plus, jamais répondu.

Certaines amertumes inspirèrent un jour le marquis qui fit graver sous l'un de ses portraits un quatrain dont le dernier vers devait être comme une vengeance posthume:

"Il trouva le bonheur, en rencontrant la mort!"

Armes Glorieuses...

Marc-René de Montalembert achète, le 20 mars 1752, la *Lieutenance Générale* du gouvernement de *Saintonge et Angoumois*, au comte de *Jonzac-Aubeterre*. Il la paie 90.000 livres. Il la gardera jusqu'en 1775. A cette époque, il la cédera au même, en perdant 10.000 livres...

Le 4 juillet 1752, le *Roi* le pourvoit de la charge de troisième cornette des chevaux--légers de sa garde.

La vie militaire du marquis reprend quelques années plus tard. On le charge, en effet, le 13 juillet 1757, d'une importante mission, à la fois militaire et diplomatique, auprès de *l'Etat-major* général des armées de *Suède* et de *Russie*, qu'il doit guider en accord avec les mouvements des armées françaises. Sa lettre de service lui confie, de plus, le soin de rendre compte au *Ministre* de la *Guerre* de toutes les opérations militaires décidées et menées par les *états-majors* qu'il assiste.

Marc-René se rend à *Stockholm* au mois d'avril 1758. A peine y est-il arrivé que le rejoignent coup sur coup, les 1er et 7 mai, deux *promotions*: l'une, de brigadier de cavalerie; l'autre, de second cornette aux cheveu--légers de la garde du *Roi*. Il sert, durant le reste de l'année, en *Poméranie*, près des troupes suédoises, et en décembre regagne la *France* pour y passer l'hiver.

Le marquis prend congé du *Roi*, le 19 mai 1759. Il va rejoindre l'armée de *Russie*, en guerre avec la *Prusse*. Là-bas, il fortifie *Stralsund*, il est à la bataille de *Zulichau*, à la prise de *Francfort*, à la victoire de *Canesdorf*. Un peu plus tard, en octobre 1760, c'est lui qui décide les généraux *Czernicheff* et *Tottleben* à marcher sur *Berlin* et à s'en emparer¹¹.

Des honneurs variés vinrent réjouir le cœur du soldat. L'Académie impériale de *Saint-Pétersbourg* le voulut parmi ses membres, en 1760. Le *Roi* le promut maréchal-de-camp, le 20 février 1761; premier cornette des cheveu--légers de sa garde, le 11 juillet; puis second enseigne, le 15 octobre 1762, et, enfin, le 13 avril 1766, sous-lieutenant de sa garde, à la place du marquis d'*Esqueibecq*.

Rentré en *France*, *Montalembert*, qui sent la faveur l'entourer, parce qu'une fois de plus

"Vaillamment a combattu
Es champs de gloire et vertu..."

se décide à pousser plus avant son crédit. Il tente une aventure nouvelle: la fortification...

La Fortification Perpendiculaire

Tout à fait par hasard, *Montalembert*, qui cherchait, à l'éventaire d'un marchand, des livres de mathématiques, découvre un jour le "*Traité de l'attaque des Places*", du *Maréchal* de *Vauban*. Il l'achète. A peine en a-t-il lu quelques pages qu'il est enthousiasmé:

"Je Serai un *Vauban*", se dit-il.

Il étudie l'ouvrage, le crayon à la main. Plus il avance et plus il croit pouvoir rénover "*l'Art de la Fortification*". Il possède une expérience issue de ses campagnes de guerre. Il a vu, comme assaillant ou comme défenseur, la faiblesse et les défauts des places fortes. Il imagine alors que de nouveaux principes les rendront inexpugnables. Les règlements du génie et de l'artillerie, sur lesquels il se penche, étaient sa

¹¹ Dans une lettre datée de *Maumont*, 24 octobre 1761, il nous apprend que le *Roi* ne lui versait que 36.000 livres et que c'était là une somme bien au-dessous des dépenses imposées par sa mission.

conviction. *Vauban* était l'homme des forts bastionnés. Lui, il appliquera la "*fortification perpendiculaire*", dont le double avantage sera de multiplier les bouches à feu et de n'employer qu'un personnel réduit.

Montalembert n'est pas sans entretenir tous ceux qu'il voit de ses idées nouvelles. Il a vite fait de comprendre qu'il va contre des théories officielles et qu'il aura du mal à leur opposer victorieusement les siennes. Aussi bien fait-il l'amère prophétie: "*Je puis devenir plus que Vauban et n'être pas encore un si grand homme que lui*".

Le marquis a près de cinquante ans.

C'est un risque-tout. Tant pis! La fortune a parfois des faveurs pour les audacieux. Il se met à la rédaction de son système défensif.

En 1761, il lance un prospectus pour annoncer son ouvrage. Le *Roi* en est informé et prie le duc de *Choiseul*, ministre de la *Guerre*, de réclamer à *Montalembert* son manuscrit. Le duc lui écrit alors avec beaucoup de formes aimables:

"...*Sans exiger de vous, Monsieur, un si grand sacrifice, je me borne à vous témoigner combien je serai empressé d'avoir communication, de quelque manière que ce puisse être, du bel Ouvrage que vous annoncez.*"

La raison? La voici:

"*Votre projet de fortification, si nous en profitons, les Puissances voisines auront aussi le même avantage contre nous, et il en sera de même que de l'invention de la Poudre. Qu'il vous seroit glorieux de sacrifier au service du Roi et au bien de l'Etat vos connaissances et le plaisir de paroître en public, en ne confiant une aussi bonne production qu'à Sa Majesté, pour être mise en exécution lorsque l'occasion s'en présenteroit.*"

Montalembert se soumet. Il donne son manuscrit. Et quelle que soit son insistance à le récupérer, il ne le recouvre qu'en 1776: quinze ans plus tard ! A vrai dire, pendant tout ce temps-là, il a mûri ses idées et augmenté ses informations. De rapides retouches à son travail et l'ouvrage commence de paraître aussitôt.

Il s'intitule:

"*Fortification Perpendiculaire ou Essai sur plusieurs manières de fortifier la ligne droite, le triangle, le carré et tous les polygones, de quelque'étendue qu'en soient les cotés, en donnant à leur défense une direction perpendiculaire.*"

Ses cinq premiers volumes paraissent de 1776 à 1793. Ce sont tes plus importants.

Dès le début de la publication, une certaine admiration semble se dessiner, à laquelle *Montalembert* n'est pas insensible. Le duc de *Choiseul* n'écrit-il pas à notre marquis: "*Tout le monde chante vos louanges: vous ne doutez pas du plaisir que j'ai de voir que vous êtes si, utile au service du Roi...*" Mais une opposition très vive se manifeste de la part des ingénieurs du *Génie*. Ils sont froissés que *Montalembert* ose attaquer les théories de *Vauban* et porte sur leur maître de sévères jugements. *Ecrire "qu'après Vauban même, l'art est resté au-dessous de ce qu'il étoit avant la découverte de la poudre..."*: c'est une provocation et une impertinence que les gens du métier sentent au vif!

Aussi bien ne peut-on s'étonner qu'un nouveau champ de bataille se découvre où les militaires vont se disputer avec âpreté. Les blessures ne seront que pour l'amour-propre des combattants. Et Dieu sait s'ils les supporteront mal!

En 1780, le *Major* du *Corps* du *Génie*, *Grenier*, adresse au ministre de la *Guerre*, le *Prince* de *Montbarrey*, un *Mémoire* contre le système angulaire de *Montalembert*. Un peu plus tard, en 1786, paraît une fameuse critique due à la plume de l'ingénieur *Fourcroy* au nom de tout le *Corps* du *Génie*. On y défend *Vauban* et ses systèmes. Les ingénieurs essaient de faire approuver leur *Mémoire* par l'*Académie*

des *Sciences*, qui, ne voulant pas prendre partie entre des hommes puissants et l'un de ses membres, décide, sur le rapport de ses trois commissaires: *La Rochefoucauld*, *Condorcet* et *Laplace*, de le laisser imprimer sous son privilège, mais avec une amusante déclaration:

"Les auteurs de cet écrit n'ayant donné que les principes généraux de leur méthode et n'ayant rien publié sur les données, d'après lesquelles on peut faire des applications individuelles, l'Académie ne pouvait juger du degré d'exactitude et de précision des résultats auxquels on peut atteindre, dans l'état actuel de l'art de construire, de défendre et d'attaquer les Places..."

Montalembert supportait mal qu'on ne fût pas de son avis. Son amertume passait en récriminations et en démarches. C'est ainsi que le marquis protesta auprès de *Carnot*, capitaine au premier au *Corps Royal* du *Génie*, qui venait de publier un *"Eloge de Vauban"*, couronné par l'*Académie de Dijon*, de ce qu'il avait attaqué quelque peu le système de la *"Fortification perpendiculaire"*. *Carnot* répondit à Montalembert:

"Mon Général, vous m'accusez de vous avoir "donné des qualifications offensantes: je suis d'autant plus sensible à cette imputation, que si elle étoit fondée, elle prouverait que j'ai méconnu les premiers devoirs de la décence, et les égards que tous les militaires doivent avoir pour un officier général aussi recommandable que vous..."

"J'ai si peu voulu dénigrer votre ouvrage que je ne le connoissois alors que de nom: il paroissoit, à la vérité, sous le nom d'un Membre de l'Académie des Sciences; mais comme ces titres n'annoncent ordinairement guères plus de mérite réel dans un homme de qualité que ceux de Duc ou de Cordon Bleu, ce ne pouvait être une raison bien forte pour moi, ignorant alors que vous faisiez une exception si honorable pour vous et pour le Corps célèbre qui vous a adopté..."

"J'ai lu, depuis, cet ouvrage si estimable, si plein de génie; je lui ai rendu justice plus d'une fois, et je ne cesserai de la lui rendre toutes les fois qu'elle se présentera, n'ayant rien tant à cœur que de connoître la vérité et de voir briller sa lumière, de quelque part qu'elle me parvienne..."

"Maintenant que vos Casemates sont connues et éprouvées, la Fortification va prendre une nouvelle face et devenir un art nouveau il ne sera plus permis de fortifier sans elles, ni d'employer les revenus de l'Etat à faire du médiocre, quand on peut faire du bon à vous seul en sera tout l'honneur..."

"Il est constant que vous avez résolu le problème si longtemps et si inutilement recherché de vous procurer des feux couverts en grand nombre et faciles à exécuter: problème le plus important de l'architecture moderne mais il faut laisser à la vérité le temps de se faire jour... Qu'il vous suffise, pour le moment, d'être bien convaincu que votre théorie ne peut tarder à devenir la base de notre système défensif..."

"Si vous avez cru voir, mon Général, des ennemis et des détracteurs dans tout ce qui porte le nom d'officier du Génie vous avez été trompé... Quiconque étend nos connoissances, quiconque nous fournit de nouveaux moyens d'être utiles à notre pays, devient notre chef, notre bienfaiteur et, loin d'exciter notre envie, nous partageons sa gloire et sommes fiers de ses talents. Croyez, mon Général, que c'est le sentiment le plus universel d'un corps qui fait profession de sacrifier son temps et sa vie à l'Etat; croyez qu'il n'en est aucun qui n'apprît avec le même plaisir de Montalembert, à bien fortifier les Places, que du Chevalier Bayard à les bien défendre..."

Cette lettre ne dut que médiocrement satisfaire Montalembert!

A partir de 1793, paraissent les tomes sixième et septième de l'ouvrage du marquis. Le titre change. C'est désormais: *"L'art défensif supérieur à l'offensif"* ou *"Nouvelles preuves de la grande supériorité du Système bastionné."* Les deux volumes renferment des réponses au mémoire du *Major Grenier* et à la critique du *Corps du Génie*.

Le tome huitième est fait de *"Mémoires"* divers. Il nous révèle des détails intéressants:

Le fort royal de *Cherbourg* avait été amélioré par la construction de casemates. *Montalembert* se plaignit qu'on ait apporté des modifications à ses plans, de telle sorte que tout l'effet en fut détruit. Et cela, affirme-t-il, pour lui enlever le mérite de la découverte! On avait sottement dilapidé l'argent du *Trésor*, en faisant exécuter "*huit mille toises cubes de maçonnerie*" superflues. De plus, les embrasures des batteries casematées, qui n'avaient pas été faites comme il fallait, exposaient davantage au feu de l'ennemi les canonniers et leurs pièces. Enfin le fort ne pouvait tirer que 24 coups de canon à la fois, tandis que si l'on avait respecté son système, il en aurait pu tirer 92. Et le marquis ajoute tristement que, malgré ses récriminations, le ministre de la guerre, *Latour du Pin*, laissa les choses en l'état.

Il est question dans le même volume d'un article du chevalier de *Kéralio*, paru dans le *Journal des Scavans*, à propos de la critique du *Corps du Génie*, et de l'étude du colonel d'*Arçon* sur les "Batteries flottantes". *Montalembert* y répond de sa belle plume, dont le ton et l'allure sont ceux de la Préface.

La Préface vaut la peine d'être en partie citée. Elle s'intitule:

"*Dédicace au Corps Royal du Génie*".

"*Faites comme moi, Messieurs, ou faites mieux que moi, c'est un dilemme auquel il n'y a point de réplique...*"

"*J'ai indiqué une nouvelle route dans l'art de fortifier les Places. Un Tracé différent et des Casemates d'un genre neuf en forment le caractère particulier: j'en ai donné le prototype sur plus de 120 planches: vous ne devez donc vous en écarter que pour nous procurer de plus grands avantages.*"

"*J'ignore qui appréciera nos méthodes, à quel arbitre nous pourrions tous nous en rapporter; mais moi qui ne cherche que la vérité, je veux que le Corps entier du Génie soit mon Juge... Personne n'est plus persuadé que moi qu'il n'existe en aucun lieu du Globe un Corps où il se trouve autant de connaissances réunies, et si j'ai perfectionné l'art dont il tire toute sa gloire, je ne dois pas être regardé comme son ennemi...*"

"*J'attends donc de vous la décision la plus impartiale... L'esprit de corps, si nuisible, parce qu'il ne franchit jamais le cercle étroit de ses connaissances acquises, ne sauroit dominer des hommes aussi éclairés: il n'est le partage que de la médiocrité: les grands talents sont fait non seulement pour s'assimiler à toutes les découvertes, mais encore pour s'en servir comme d'échelons afin d'aller plus loin encore...*"

Cette dédicace, paru en quelque gazette avant le volume, avait été un éclat. Le "*Corps du Génie*" s'en était trouvé blessé. Il aurait pu l'être à moins!

Le tome neuvième de l'œuvre du marquis reprend ses théories de la "*Fortification Perpendiculaire*", signale les défauts des enceintes bastionnées proposées pour modèles à l'*Ecole Militaire* de *Mézières* et l'insuffisance des forts de *Brest* et de *Dunkerque*. Il s'y trouve l'explication "*d'une pièce de mécanique assez ingénieuse*": le "*fusil à clapet*", c'est-à-dire un fusil se chargeant par la culasse. L'invention en revient au *Maréchal* de *Saxe* qui l'avait appelé une "*Amusette*". *Montalembert* reprend l'étude de l'arme à son compte, opère des perfectionnements et présente la nouveauté avec un triple avantage: diminution de poids pour le fantassin par suppression de la baguette, accélération du tir et. plus grande portée. Des essais, faits en 1778, en présence du comte d'*Affry*, avaient été concluants. Mais ils n'eurent pas de suite... sinon les railleries de quelques plaisantins qui déclarèrent que *Montalembert* "*ressembloit au Maréchal de Saxe, parce que, comme lui, il imaginoit très bien des Amusettes*"¹².

¹² Dans le dossier "*Montalembert*" des *Arch. Nat.*, nous avons trouvé copie d'une lettre adressée par le marquis à un correspondant dont le nom n'est pas indiqué, peut-être au ministre de la *Guerre*. Elle est datée du 12 février 1786. On avait dit que le fusil à clapet n'avait rien donné à l'épreuve. *Montalembert* proteste:

Le même tome livre au public une lettre de *Mirabeau* à *Marc-René de Montalembert*. *Mirabeau* écrit:

"J'ai conçu l'idée, Monsieur le Marquis, de rendre un grand service à mon pays et une grande justice à vous-même. Les circonstances les plus incroyables ont fait que tes révolutions de tout genre sont devenues non seulement possibles mais faciles, et il faut profiter de ces circonstances, parce que la destinée de notre nation est du moins, pour longtemps encore, de ne pouvoir faire les choses que follement. Vous avez porté un génie vraiment militaire et vraiment patriotique dans l'Art des fortifications; vraiment militaire, parce qu'avec la nécessité vous avez senti les moyens d'élever la Défensive au moins au niveau de l'Offensive; vraiment patriotique, parce que cette découverte est la seule peut-être que: l'art de la guerre pût fournir à la liberté, et parce que c'est une mine féconde d'économies que vous avez trouvée."

"L'Assemblée nationale va former un Comité militaire; il faut donc que non seulement vous en soyez, mais il faut encore que vous soyez nommé par elle Inspecteur Général des Fortifications. du Royaume, ainsi que Rapporteur des changements à y apporter, des moyens d'exécution de votre système, de réduire les Places inutiles, de rendre les nécessaires inexpugnables: il faut enfin que l'Artillerie et le Génie soient fondus ensemble et réduits par vous en écoles communes. Tel est, Monsieur le Marquis, l'objet de la motion que je veux faire... heureux, trop heureux, si je puis contribuer le moins du monde à vous mettre à votre place."

Les tomes dixième et onzième¹³, qui achèvent l'œuvre de *Montalembert*, paraissent en 1795 et 1796. Ils sont faits des éloges publiés par des Ingénieurs célèbres de la *Fortification Perpendiculaire*¹⁴; d'une réponse au *"Traité complet de Fortification"* écrit par un officier du Génie, admirateur de *Vauban*; d'un mémoire sur un nouvel affût de canon permettant une plus grande vitesse de tir et plus de précision; d'un éloge de l'ébauche du *"Dictionnaire Encyclopédique et Militaire"* du général *Belair*; d'une longue réponse à un article intitulé *"Fortification"* du journal de l'*Ecole Polytechnique*, dans laquelle *Montalembert* menace de reprendre la plume *"autant de fois que les Professeurs de l'Art Défensif continueront à donner leurs erreurs pour des vérités"*.

Un décret de la *Convention* du 26 septembre 1793 fit déposer les neuf premiers tomes de la *"Fortification Perpendiculaire"* aux *Archives Nationales*.

Tour à tour *Montalembert* se montre ravi, au point de l'imprimer, des témoignages d'admiration qu'il reçoit ou irrité des critiques qui directement ou par l'autorité de *Vauban* lui sont adressées. On se demande pourquoi le marquis n'a pas appliqué à sa susceptibilité une *"Fortification Perpendiculaire"* qui la rende inébranlable?

"...J'avais imaginé le fusil il y a plus de 30 ans... Le premier modèle en avait été fait en bois à Stockholm où j'étais en 1758... J'avais fait exécuter depuis par un armurier de Paris, il y a environ douze ans, un fusil de chasse, un fusil de munitions et un mousqueton de cavalier, semblables au modèle en bois fait à Stockholm... Ces trois fusils n'étaient jamais sortis de mon cabinet où ils sont encore... Ils n'ont été éprouvés que dans mes jardins par moi et mes amis... Ils l'ont toujours été avec le plus grand succès... Ils ont tiré depuis qu'ils sont faits, plus de 500 coups dans une cible placée dans ces mêmes jardins par tous ceux qui ont voulu s'en amuser; je pourrais citer nommément M. le comte d'Affry qui l'a tiré lui-même, il y a 5 ou 6 ans, en présence du feu duc d'Aumont... Tous ceux qui l'ont tiré ont trouvé qu'il repoussait beaucoup moins que le fusil des Gardes françaises qui lui a été comparé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec un tiers de poudre de moins, il enfonce sa balle dans la cible le double de la profondeur du fusil ordinaire.

Tel a été le résultat de l'usage qu'on a fait jusqu'à présent de ce fusil dans mon jardin. Mon intention n'a jamais été « de me parer de cette découverte, ni surtout d'entreprendre de la faire agréer. Je connais toutes les difficultés à surmonter pour la réussite d'un pareil dessein. Je n'ai aucune ambition à cet égard. Mais je ne puis me dispenser de rétablir la vérité des faits afin que M. le Maréchal ne soit pas dans l'erreur à ce sujet."

¹³ Le onzième et dernier volume porte le titre: *"L'ami de l'Art Défensif"*.

¹⁴ De l'*Isle de Salles* regrette que *Montalembert* ait publié lui-même les éloges de son système *"parce que, dit-il, l'encens dont on le parfume ne devoit pas être présenté de sa main."*

Pour l'excuser, il faut reconnaître que toutes ses idées et ses réalisations: la *Fonderie de Ruelle*, la "*Fortification Perpendiculaire*", le fusil à clapet ont en des traverses qui ne pouvaient qu'exciter à rebours son amour-propre. Passe encore que le *Roi* s'adjuge la direction de son entreprise: contre lui, dans une question de justice, il entame un procès. Mais que le *Corps du Génie*, qui n'est pas le *Roi*, s'oppose systématiquement à toute doctrine nouvelle: il parle et il écrit sans ménagements, conscient de la justesse de son système, "*Faites comme moi, Messieurs, ou faites mieux que moi...*"

Sous le pastel de *La Tour*, gravé par *Augustin Saint-Aubin*, Marc-René est vengé par l'éloge rimé dans le goût du temps:

"*Doué d'un beau génie et chéri de Bellone,
Au grand Art défensif, il consacra son temps;
Profond dans ses écrits, n'empruntant de personne,
il laissa loin de lui, les Cohorn les Vauban...*"

Beaucoup de Projets et quelques Réalisations...

Depuis le prospectus qui l'annonçait jusqu'au dernier volume, Montalembert mit trente-cinq ans à publier son ouvrage sur la fortification.

Tandis que les ingénieurs français pendant ce temps là combattaient les systèmes du marquis, les étrangers les adoptaient d'enthousiasme. Les ingénieurs *Hollandais*: *Boch* et *Spingler*, le général espagnol d'*Urbina* et, en Danemarck, le général *Peyman* ne cachaient pas leur admiration. Le major du *Corps Royal* du génie prussien *Lindenau* traduisait les premiers volumes de *Montalembert* en allemand¹⁵. Plus tard, on appliquait les théories tant décriées en *France*, aux fortifications de *Cologne* et de la ligne du *Rhin*, en *Bohème* à *Prague* et en *Grèce* à *Missolonghi*, où le "fort Montalembert" opposa aux *Turcs* une glorieuse et longue résistance.

Cependant l'opposition du *Corps* du génie français n'était pas suivie d'une inintelligente obstruction de la part du *Gouvernement* du *Roi*. Les ministres étaient hommes supérieurs aux petites intrigues et parfaitement disposés, sauf lenteur, à bien faire. Ainsi: le duc de *Choiseul* avait lu le premier manuscrit de *Montalembert* et t'avait apprécié. Aussi bien engagea-t-il le *Roi* à donner au marquis, en mai 1761, le commandement des côtes de *Bretagne* et d'*Aunis*, puis en juin suivant celui de *l'Île d'Oléron*.

Montalembert reçut alors l'autorisation de faire à *Belle-Île* un camp retranché et d'y construire des redoutes à flèches qu'apprécia sans réserves le maréchal de *Sennectère*. Malheureusement, quand fut passé le danger, le *Corps du Génie*, qui ne désarmait pas contre *Montalembert*, mais s'entendait à merveille à désarmer ses forts, obtint du gouvernement que fût détruit le travail du marquis.

Le comte de *Carnswet*, qui commandait au nom de la *France* dans les établissements des *Indes*, lui demanda des plans pour fortifier le *Cap de Bonne-Espérance*, au *Sud* de *l'Afrique*, et *Trinquemale*, dans l'île de *Ceylan*.

Puis le gouvernement le pria de s'occuper de la fortification de *Pondichéry* que la *France* avait récupérée en 1763. Plusieurs officiers du *Génie* avaient à tour de rôle fourni, des projets qui ne furent pas acceptés. M. de *Boyne*, en 1773, fait remettre à *Montalembert* les plans de la ville et lui communique toute la correspondance avec le ministre, de M. *Law*, gouverneur de *Pondichéry*. En juillet, le marquis fournit deux mémoires sur l'état des choses dans la colonie et sur ce qu'il convient d'y changer. Le ministre se range aux avis de *Montalembert* et lui donne l'ordre de préparer les tracés du nouveau système de défense. Plans et projets sont faits aussitôt. Mais *l'Île-de-France* vient à occuper davantage que *Pondichéry* l'attention du ministère.

¹⁵ *Mandar* dans son ouvrage "De l'architecture des Forteresses" déclare qu'aucun ingénieur n'a montré plus de génie que le marquis de *Montalembert* dans *l'Art des Fortifications*.

Au sujet de l'*Ile-de-france*, on forme un comité d'officiers-généraux pour examiner les projets de fortification qu'a fournis le *Génie*. *Montalembert* y est nommé le 7 juillet 1774. Le comité se réunit plusieurs fois. M. de *Boyne* quitte le ministère. Son remplaçant, M. *Turgot*¹⁶, n'est que peu de temps ministre de la marine. Il convoque cependant une fois le comité, avant son départ pour *Compiègne*, où il est nommé *Contrôleur Général*. M. de *Sartine* succède. Peut-être le *Comité* va-t-il travailler avec fruit?

Tous les projets, présentés au *Comité*, sont jugés par lui très faibles et très coûteux. Il les rejette, sur l'accord unanime de ses membres. *Montalembert* est pressenti par ses confrères et il accepte de se mettre à l'œuvre. Il travaille à la défense de l'*Ile-de-france*, pendant la fin de 1774 et le début de l'année suivante. Il fait même des reliefs. Selon lui, il ne faudra que vingt mille "*toises cubes*" de maçonnerie et son fort n'exigera que deux mille hommes. Dès qu'il a fini, il écrit au ministre pour lui demander audience. M. de *Sartine*¹⁷ le reçoit avec ses plans et ses reliefs, le 23 février 1775, se montre ravi et le prie de dresser des devis. Le sieur *Raoul*, colon de l'*Ile-de-france*, a l'ordre de différer son départ pour renseigner *Montalembert* sur les prix des matériaux pratiqués là-bas. Le 18 septembre, le marquis envoie ses devis. Le 6 octobre, il a un entretien avec le ministre. Puis, rien! Enfin, le 9 janvier 1776, M. de *Sartine* prévient *Montalembert* que le *Roi* l'a autorisé de nommer, de concert avec M. de *Saint-Germain*¹⁸, quelques *Officiers Généraux et Particuliers pour examiner ses projets de fortifications de Pondichéry et de l'Ile-de-france*. Ordre est donné par le *Roi* de faire vite.

Mais des considérations politiques font, paraît-il, surseoir à toute décision. On informe en juillet le marquis que des vaisseaux vont cingler vers la colonie lointaine et qu'il convient d'attendre leur retour pour avoir des renseignements précieux. *Montalembert* part un peu plus tard "*prendre les eaux de Bourbonne*", d'où il écrit bientôt au ministre. M. de *Sartine* lui répond alors qu'il attend impatiemment son retour pour prendre un parti: ce qu'il aurait fait depuis longtemps, dit-il, s'il n'était toujours contrarié par le manque d'argent. En définitive, le travail du marquis ne sert pas. Et Pondichéry est reprise par les Anglais en 1778!

Montalembert eut un triomphe remarquable à l'*Ile d'Aix*. Il y avait à la pointe méridionale de l'île un ouvrage qui devait servir à la défense de *Rochefort*. *Vauban* l'avait inspiré. Sa résistance était si faible qu'en 1757 un seul bateau anglais suffit à le réduire en une heure de canonnade. En 1763, on fit appel au *Directeur général des Fortifications de France* pour construire une solide citadelle en lieu et place de la pauvre forteresse de *Vauban*. Le devis fut arrêté à un peu plus de seize millions. L'énormité de la dépense à engager fit avorter le projet. Le 9 janvier 1778, le prince de *Montbarrey*¹⁹, ministre de la guerre, écrivit à *Montalembert*, qui se trouvait en sa terre d'*Angoumois*, pour lui demander une forteresse éprouvée. Moins de quinze jours après - exactement le 23 janvier, - le marquis envoyait les plans d'un fort en maçonnerie. Le ministre ne le manda à *Paris* qu'en décembre. Il lui exposa que, du fait de la guerre en cours, il ne fallait pas songer à construire de citadelle en pierre, mais que l'île devait être fortifiée dans le délai le plus court possible. *Montalembert* reprit l'étude et présenta aussitôt la maquette d'un fort en bois. Il se faisait un jeu, annonçait-il, de le construire à *Rochefort* et de le mettre en place à l'île d'*Aix*, en peu de temps et malgré l'ennemi.

Le *Comte de Maurepas*²⁰, enthousiasmé:

"se jetta, avec une sorte d'émotion, au cou de *Montalembert*, et lui dit, qu'à cause de son fort, il alloit tacher d'oublier un peu *Vauban*".

Les bois travaillés furent en effet transportés à l'île d'*Aix* et assemblés. Le fort était armé de deux batteries couvertes, "*montées*" de cinquante-deux pièces calibre 36. Le tout coûta 800,000 francs à l'*Etat*. Le trésor

¹⁶ Anne-Rober-Jacques *Turgot*, baron de l'*Aulne*, ne resta qu'un mois au ministère de la *Marine*, ou il avait été appelé en 1774.

¹⁷ Antoine-Raymond de *Sartine*, ministre de la *Marine* de 1774 à 1780.

¹⁸ Claude-Louis comte de *Saint-Germain*, ministre de la *Guerre* en 1775.

¹⁹ Alexandre-Marie-Léonor de *Saint-Maurice* prince de *Montbarrey*, ministre de la *Guerre* de 1777 à 1780.

²⁰ Jean-Frédéric *Phélippeaux*, comte de *Maurepas*, présidait le *Conseil d'Etat*, sans portefeuille.

réalisa ainsi la bagatelle de quinze millions d'économie sur le projet du *Génie*. Aussitôt, ce furent des récriminations contre *Montalembert* et son œuvre. On poussa jusqu'au sarcasme l'un des ingénieurs les plus en vue écrivit en effet que:

"la fumée pestilentielle des canons ne pourrait manquer d'étouffer les canonnières..., que le premier coup de canon, tiré dans la galerie supérieure du fort, déterminerait la chute de l'édifice..."

Le marquis affirma le contraire. Il restait au *Ministre* à tenter une épreuve.

L'épreuve eut lieu le 7 octobre 1781, sous la présidence du général *Voyer d'Argenson*²¹, commandant de la *Province*. Il fut tiré 523 coups de canon, avec tous les genres de feux prévus dans les *Règlements militaires*. Le procès-verbal affirma *"que le feu n'a été interrompu par aucun accident et qu'il a été fait avec toute la vivacité désirable, sans aucune avarie ni commotion préjudiciable au fort"*. Signèrent: le chevalier *Daubenton*, brigadier des *Armées navales*; *Dajol*, directeur des fortifications d'*Aunis*, et *La Clochéterie*, *Major-général* du port de *Rochefort*. Le jour de l'expérience, le *Général Voyer d'Argenson* écrivit au *Ministre de la Guerre*, *Séguir*²²: *"L'épreuve ordonnée du fort en bois de l'île d'Aix, a eu un succès complet..."*

Le *Roi* fut informé. On parla avec enthousiasme de la nouveauté. Les feuilles du temps louèrent *Montalembert*. Et dès la paix signée, on désarma le fort de l'île d'Aix. Tout simplement!

Aussi bien le marquis fut-il blessé profondément dans son amour-propre après avoir cru sincèrement à une officielle consécration de sa doctrine. Il se livra alors, volontairement reclus, à l'achèvement de 89 plans en relief de diverses places de guerre. Il y dépensa une somme folle, car il dut entretenir de ses deniers des secrétaires et des dessinateurs. A peine, obtint-il, le 12 janvier 1782, sur la requête du prince de *Montbarrey*, une indemnité de 12,000 livres *"gratification extraordinaire"*, accordée au marquis, *"en considération des soins qu'il donne à l'exécution des nouvelles fortifications de l'Isle d'Aix et de la dépense que lui occasionne son séjour dans cette isle..."* Pour cette maigre compensation, il lui avait fallu écrire au ministre de la *Guerre*²³:

"Ce n'est point en mercenaire que j'ai employé mon temps et celui des personnes que j'entretiens au près de moi." Après avoir énuméré la besogne faite "Il ne conviendrait point de mettre un prix à tous ces différents travaux. On n'entretient point à Paris des dessinateurs, des secrétaires, des ouvriers et des toiseurs de bâtiments pour faire des devis, sans qu'il en coûte beaucoup. Et je suis bien éloigné de prétendre au remboursement de ces dépenses, mais si, par vos bons offices, j'en reçois quelque dédommagement, j'y serois d'autant plus sensible que ce seroit une preuve pour moi que mes soins vous ont été agréables..."

Et il joint à sa lettre une note pour huit années de travail.

Il rappelle discrètement qu'on lui a demandé d'autres projets qui sont encore dans ses cartons, mais qu'on ne les lui a pas réclamés. *"Ils sont à votre disposition"*, dit-il.

La prudence eût recommandé au marquis de ne pas ajouter à ses charges. *Montalembert* n'a que faire de prudence. Il garde ses employés, continue ses travaux et sous le titre *"Etat des plans en relief qui composent le cabinet de fortification de M. de Montalembert"*, il publie, en 1783, le catalogue (in 8 de 17 pages) des 92 plans en relief qu'il appelait modestement un cours complet de fortification et d'artillerie.

Catherine II, impératrice de *Russie*, informée de la perfection de ses reliefs, fit savoir à *Montalembert* qu'elle désirait les acheter cent mille écus. Le marquis refusa. Au cours de la *Révolution*, il les offrit au *Comité de Salut Public* qui les abandonna sous des hangars mal couverts. Et les reliefs furent perdus.

²¹ Marc-René de *Voyer d'Argenson*, né en 1722, maréchal de camp, commanda en *Saintonge*, *Poitou* et *Aunis*. Il présida à l'assainissement des marais de *Rochefort*. Il mourut en 1782.

²² *Philippe-Henri*, marquis de *Séguir*, maréchal de *France*, fut ministre de la *Guerre* de 1780 à 1787.

²³ Lettre datée de *Rochefort*, le 2 octobre 1780.

Quelques satisfactions réjouirent parfois le cœur de *Montalembert*. Elles furent de qualité. D'*Alembert*, qui l'avait raillé, cessa ses épigrammes. *Buffon* qualifiait de "magnifique", la *Fortification Perpendiculaire*. *Voltaire* affirmait que "*Si l'imagination de Guibert*²⁴ *avait pu vivifier la raison froide, mais profonde de Montalembert, il en seroit résulté pour la France un grand homme de plus...*"

Grand homme, non, mais à coup sûr *Montalembert* était devenu par son activité et ses doctrines sur la fortification un homme important. Les rois et les princes en séjour à *Paris* lui rendaient visite, tels: le roi de *Danemark*, *Christian VII*; le roi de *Suède*, *Gustave III*; le *Grand Duc de Russie*. On prétend que *Gustave III* eut avec *Montalembert* l'entretien suivant:

"*Quel est votre grade militaire?*

Sire, je suis Maréchal de Camp.

Eh bien! suivez-moi à Stockholm, et je vous ferai général en chef de mon Génie militaire...

Votre Majesté cesseroit de m'estimer: mon titre de Français, mes plans et mes livres, voilà ma chaîne. Elle ne peut être brisée que par la mort qui, j'ose m'en flatter, réconciliera un jour ma patrie avec ma mémoire..."

D'autres souverains d'*Europe* lui écrivirent. Le *Roi de Pologne*, *Stanislas Poniatowski*, lui disait entre autres choses, "*qu'il faisoit le plus grand cas de ses lumières et de son amitié*". *Frédéric-le-Grand* lui demandait de venir à *Berlin* pour qu'il ait la joie, avant de mourir, de s'entretenir avec lui. Le marquis n'accepta pas et répondit: "*...Et moi aussi la mort me guette depuis longtemps, et elle croiroit que j'ai peur si j'allois me retrancher contre votre immortalité...*"

Heurts et Malheurs...

Sur le tard, *Marc-René de Montalembert* songe à se marier.

Il épouse, le 13 avril 1770, en présence des ducs de *Richelieu* et d'*Aiguillon*, *Marie de Commarieu*²⁵, fille de *Pierre de Commarieu*, chevalier, seigneur d'*Herville*, *Inspecteur général des Domaines de la Couronne*, et de *Marguerite Blanchard de Rommel*. L'un est âgé de 66 ans; l'autre a 20 ans. Tout laisse supposer que *Marie de Commarieu* apporte à son mari une dot importante. En effet, à partir de ce moment, Je marquis commence de mener une vie fastueuse, que vient encourager en 1772 l'indemnité de 780.000 livres, versée par le *Roi* à propos des forges de *Ruelle*. Il s'installe luxueusement à *Paris* au 39 de la rue de la *Roquette*, dans un hôtel qu'il achète en bonne et due forme.

Le 9 avril 1775, *Montalembert* est mis à la retraite sans avoir eu la satisfaction d'être nommé général de division. Le *Roi*, écrit-il avec amertume, n'a pas:

"*jugé à propos de m'élever au grade militaire dû à l'ancienneté et à l'importance de mes services...*

Deux ans plus tard, le marquis fut mêlé au duel qui mit face à face le comte de *Roffignac* et le baron de *Montalembert*.

C'est l'épilogue d'une vieille histoire...

Trois familles *Montalembert*, *Galard-Brassac* et *Roffignac*, possédaient les plus importantes forges du pays. On se souvient qu'en 1750 le *Gouvernement du Roi* leur fit commande de canons: 400 au comte de *Roffignac*, 200 au marquis de *Galard-Brassac* et 800 au marquis de *Montalembert*. On se souvient aussi que *Montalembert*, à force d'intrigues et malgré les conventions établies par les forges entre elles, accapara la fourniture intégrale des 1,400 canons.

²⁴ *Jacques-Antoine-Hippolyte*, comte de *Guibert*, né à *Moutauban* en 1743, mort en 1790, membre de l'*Académie Française*, maréchal de camp et inspecteur divisionnaire dans l'*Artois*, auteur d'un "Essai de tactique générale" (*Liège*, 1773~ 3 vol.).

²⁵ *Marie de Commarieu* est née le 19 avril 1751. Le contrat de mariage a été passé à *Paris* devant Me *Deribert*, notaire.

Il y eut procès. Les *Roffignac* se brouillèrent avec les *Montalembert*.

L'inimitié durait encore en 1777...

René-Annibal, fils du comte de *Roffignac*, ne pouvant provoquer en duel le marquis *Marc-René de Montalembert* trop âgé pour aller sur le terrain, fit connaître sa volonté d'une rencontre armée avec l'un des membres de sa famille. Ce fut alors le beau-frère du marquis, le baron *Jean-Charles de Montalembert* qui releva le gant²⁶.

Le duel eut lieu à *Tournai*, en *Flandre*. Les deux antagonistes:

*"ce sont manqué tous deux de chaq'un un coup de pistolet; un moment après il ce sont retiré chaq'un autre coup. Le jeune Montalembert a atrapé René-Annibal d'une bale à la tête qui a glissé superficiellement près du crâne; la blessure... n'est nullement danjereuse, et l'on espère très fort qu'il sera guéri dans trois semaines au plus tard..."*²⁷.

Pour injure au marquis de *Montalembert*, lieutenant-général des armées du *Roy*, *René-Annibal* fut envoyé à la prison de *Pierre-Encise*, où il fut détenu six années durant.

Marc-René de Montalembert ne fut pas heureux dans une affaire d'intérêts, où il fut question non pas de canons, mais de papier.

Il existait une "*manufacture à papier*" au *Petit-Montbron*, "*à un quart de lieue d'Angoulême*". Une société, formée le 27 septembre 1762, qui comptait entre autres le comte *Paul de Montalembert*, frère du marquis, et *Pierre Bateau de Girac*, l'exploitait. L'acte stipulait qu'on y ferait un papier "*à l'imitation de celui de Hollande*". Le comte de *Montalembert* mourut le 14 décembre 1766, laissant un fils âgé de 3 ans sous la tutelle de son frère aîné le marquis. *Bateau de Girac* ne resta dans la société que quelques mois et fit cession à notre marquis de tous les intérêts qu'il pouvait y avoir. Par une délibération de 1763, signée de trois associés seulement, le marquis de *Montalembert* "était substitué dans tous les droits du sieur de *Girac*".

Il fallut arrêter le travail du moulin au mois de septembre 1771 chaque bilan se soldait par un déficit. Les recettes, de 1764 à 1773, furent de 220,128 livres et les dépenses de 260,803 livres. La liquidation fut faite par Me *Lambert*, notaire à *Paris*, le 20 mars 1773. Pour sa part, le marquis reconnut devoir apporter 26,656 livres pour combler le passif.

L'affaire n'avait jamais eu chance de réussir. Par la faute des actionnaires eux-mêmes! Certains, dont *Montalembert*, n'avaient pas voulu verser les fonds auxquels ils s'étaient engagés. Chaque fois qu'on avait réclamé de l'argent au marquis, il s'y était refusé sous quelque raison d'ordre juridique. S'il s'agissait des actions de son neveu, il déclarait ne pouvoir y toucher parce qu'il était mineur. S'il s'agissait des siennes, il prétendait que la délibération qui l'avait introduit dans la société n'était pas valable, du fait, affirmait-il, qu'elle n'avait pas été signée par tous les membres!

Cette rouerie fut accompagnée d'une autre affaire. A la mort du comte, son frère, *Montalembert* toucha indûment dans la succession la dot de sa belle-sœur, environ 60,000 livres. Il ne fallut pas moins d'un procès de six ans pour que la comtesse récupérât son bien et encore le marquis ne le lui rendit qu'en y incluant habilement l'obligation d'un associé insolvable.

Lorsque *Marc-René de Montalembert* ne put éviter de verser à la société du *Petit-Montbron* sa part de fonds, il déclara, pour faire traîner les choses, qu'il la verserait comme un prêt, sinon il ne lâcherait pas un sou. Tant de tergiversations amenèrent l'inévitable Sans doute il s'acquitta sous la contrainte.., mais il

²⁶ *Jean-Charles*, baron de *Montalembert*, né le 6 février 1757, cornette dans les cheveu-légers de la *Garde du Roi*, sous-lieutenant aux mêmes cheveu-légers, colonel du régiment de *Berry*-cavalerie, chevalier de *Saint-Louis* et de *Saint-Lazare* marié le 23 juin 1775 à *Marthe-Joséphine de Commarieu*, sœur de la marquise *Marc-René de Montalembert*.

²⁷ Lettre du chevalier de *Plamont*, cousin de *René-Annibal de Roffignac* et témoin du duel, à son père.

lésina jusqu'au bout. Ainsi, sur les 26,656 livres qu'il lui fallut endosser dans le passif, il n'est trace que d'un remboursement de 22,191 livres. Paya-t-il jamais les 4,465 livres qui restaient?

Le marquis demanda sagement qu'on se débarrassât au plus vite du moulin à papier. Et il écrivit à l'un des associés:

"On ne peut que ce qu'on peut et il faut bien se résigner à ce que Dieu veut!"

En attendant la vente, le moulin fut affermé au sieur *Jean Dubois*.

Une insertion dans les *"Annonces, affiches et avis divers de la Généralité de La Rochelle"* du 25 octobre 1776 combla d'aise le marquis:

"On fait savoir que la Manufacture à Papier de Montbron est à vendre. Elle consiste en de très beaux bâtiments neufs, en une machine curieuse qui fait mouvoir quatre cylindres, dont chacun entretient une cuve, et en trente journaux de terre, moitié labourable, moitié en pré. Ceux qui voudront en faire l'acquisition pourront s'adresser à M. de Montalembert, major au château et ville d'Angoulême, ou au sieur Jean Dubois, fermier et entrepreneur de ladite manufacture. On leur donnera les renseignements convenables et toutes facilités pour les paiements"²⁸.

Ce fut *Mauricette Pellard*, veuve de *Michel Sartre* et belle-mère du fermier, qui, en 1778, pour 30,000 livres, devint propriétaire du moulin.

Vers 1734, commença l'effort des colonies anglaises de l'*Amérique* pour se libérer du joug de la métropole. On sait combien l'opinion publique en *France* s'intéressa à la guerre d'*Indépendance*. La *Fayette*, le marquis de la *Rouérie* et tant d'autres s'embarquèrent et mirent leur épée au service des insurgés.

On voulait bien en *France* envoyer à l'*Amérique* des secours officiels: hommes et ressources. Mais, avant d'entrer en conflit avec les *Anglais*, il fallait s'assurer du bon état de la flotte et des fortifications côtières. Le marquis de *Montalembert* fut désigné pour inspecter la défense des rades et des ports de mer. Il voyagea ainsi pendant deux mois de l'année 1777 sur les côtes de *Normandie*, de *Bretagne* et d'*Aunis*.

Nous le trouvons en octobre à *Saint-Malo*. Il y fait la connaissance d'un riche armateur: M. *Bécard*, sieur des *Aulnais*²⁹. Peu de temps après, il est à *Brest*. Le voyage a été pénible. Il écrit lui-même:

"Mon humeur de rhumatisme s'étant portée subitement sur mes entrailles, j'ai été forcé de m'arrêter à Chatelaudin³⁰, où j'ai beaucoup souffert toute la nuit. Je me suis efforcé le lendemain pour aller à Guingamp, où j'ai resté deux jours et le mal s'étant un peu calmé, je me suis rendu icy...³¹.

Il loge à:

"l'auberge du Grand Monarque, vis-à-vis la poste, où l'on est assez mal par la saleté et le bruit".

Le marquis est, fin novembre, à *Lorient*. Il écrit le 22 à M. *Bécard*:

"Je suis parti de Brest on ne peut pas plus convaincu que le Roi pourrait armer au mois d'avril prochain 50 vaisseaux de ligne dans les trois ports, dont 30 à Brest seul. J'y ai vu des approvisionnements de toute espèce; j'en ai vu arriver tous les jours, mais ce que j'ai considéré avec une bien plus grande satisfaction, c'est l'application et le zèle que les différents officiers, chargés des différents détails, apportent aux fonctions qui leur sont confiées..."

Montalembert voit juste. Il ne se trompe pas non plus sur l'échec des *Anglais*:

²⁸ N. 43, p. 168. Cette usine fonctionne encore dans la commune de *La Couronne*.

²⁹ M. *Bécard* avait pour gendre M. de *Vigny*, oncle d'*Alfred*, le poète.

³⁰ Il s'agit de *Chatelaudin*.

³¹ Lettre à M. *Bécard*, datée *Brest*, 7 novembre 1777.

"Il semble par tout ce que j'ai recueilli, que la position des insurgens est bonne et quoi qu'on n'ait pas encore de nouvelles de leurs succès décidés, on doit conclure que la campagne des Anglais est manquée, puisqu'ils ne nous ont pas inondés de relations de leurs grandes opérations..."³².

Bon prophète, *Montalembert* a la joie de voir sortir de *Brest*, huit mois plus tard, le 22 juillet 1778, trente-deux vaisseaux de ligne, quinze frégates et un certain nombre d'autres bâtiments de rang inférieur, commandés par le comte d'*Orvilliers*, qu'il n'a cessé de soutenir contre ses détracteurs. Le 27 juillet, la flotte française rencontre la flotte anglaise, forte de trente vaisseaux bien équipés et montés par des hommes entraînés, sous la conduite de l'amiral *Keppel*. Les Français n'ont que 1,934 bouches à feu contre les 2,280 canons des Anglais. D'abord indécise, la bataille tourne à l'avantage de la France. Les Anglais, qui n'ont pu venir à bout de nos navires, doivent abandonner le combat et devant cette humiliation l'opinion publique insiste pour la mise en jugement de *Keppel*. C'est au cours de l'engagement que la frégate française "*la Belle-Poule*" démâta la frégate anglaise "*l'Aréthuse*": ce qui donna l'occasion aux dames de la *Cour* d'arborer une nouvelle coiffure, dite à la *Belle-Poule*, où l'adresse le disputait à l'orgueil national.

Notre marquis séjourne presque toute l'année 1778 dans sa terre de *Maumont*. Il y attend les "*ordres du Ministre*". Dans une nouvelle lettre à M. *Bécard*³³, il parle de la guerre imminente:

"Le moment, écrit-il, est on ne peut pas plus prochain. J'en crois le parti absolument résolu..."

On ne peut douter de l'impatience de *Montalembert* qu'on laisse inactif en province quand il lui serait si agréable de jouer un rôle dans les événements en préparation et bientôt en cours... Enfin, le ministre se décide à lui faire construire son fameux fort en bois et le mande à *Paris*. Ses états de service nous disent qu'il fut, de 1779 à 1783:

"chargé de la surveillance et de l'exécution des nouvelles fortifications de l'île d'Aix".

Il n'est qu'un bruit à *Paris*, en 1783 l'essai des frères *Montgolfier* à *Annonay*. *Etienne*, le cadet, est appelé à la *Cour*. On lui fait renouveler son expérience. *Montalembert* en est vraisemblablement témoin. Il entre en rapports avec les deux frères. Et le voilà, presque à 70 ans, qui rêve de s'élever en montgolfière. Au cours de l'année 1784, devant une foule ébahie, le vieux marquis, la marquise sa femme, la comtesse de *Montalembert*, la comtesse de *Podenas* et *Mademoiselle de Lagarde*, au milieu d'acclamations admiratives, s'aventurent en ballon. Le départ a lieu faubourg *Saint-Antoine*. La montgolfière est lâchée et s'élève péniblement... à quelques mètres. Mais quel succès pour *Montalembert*, toujours sensible au moindre éloge.

Une lettre de l'époque nous laisse supposer qu'il a bien au fond du cœur une amertume, malgré ses petits succès. D'un M. de *Pezé*, il écrit:

"C'est un garçon de mérite; s'il n'en avoit pas tant, il auroit moins d'ennemis..."

Jeux de Scène...

Dès 1770, le marquis de *Montalembert* est installé en son hôtel particulier, au 39 de la rue de la *Roquette*. Il reçoit des gens de la *Cour*, des savants, des écrivains, des artistes. Le peintre *Joseph Vernet* est un ami dont les visites sont fréquentes.

Que le marquis l'ait fait installer ou non, il existe en sa maison une salle de théâtre. En hôte aimable et fastueux, il aime à y convier une société choisie. Il y fait jouer des comédies et des bluette galantes. La prose, les vers et la musique demandent aux amateurs qui sont fort aise de se donner en public un charme et une perfection qui les parachèvent. Il paraît que des pièces interdites par la censure attiraient avec plus

³² Lettre à M. *Bécard*, datée *Lorient*, 22 novembre 1777.

³³ "A *Maumont*, par *Angoulême*, le 14 février 1778."

de force que d'autres les invités du marquis - ou du moins faisaient désirer de n'en pas être privé - sûrs qu'ils étaient de les entendre sans risques chez un homme important, ami des philosophes et de la *Cour*.

Marc-René de Montalembert avait avec lui son cousin, le baron de *Montalembert*, de la branche de *Cers*. Leurs femmes étaient sœurs. Le baron était sans fortune, mais aimable et séduisant. La marquise et la baronne, jeunes et enjouées, trouvaient fort agréables les répétitions qui réunissaient souvent les acteurs sous leur toit et les représentations qui, même longtemps à l'avance - rien que d'y penser! - mais surtout le grand jour venu, leur donnaient tant de chères émotions. D'ailleurs, elles étaient bien les plus entourées et les plus applaudies, ces jeunes maîtresses de maison, à qui point n'était besoin de talent quand suffisaient aux auditeurs la bienséance pour agiter leurs lèvres de compliments et leurs mains de bravos! On imagine la joie de la marquise, encore costumée, lorsque, par exemple, au souper qui suivit "*le Dépit Amoureux*", le marquis de *Pezay* lui lut l'impromptu:

*Naïve avec finesse et vive avec décence,
Par vous tout est charmant, par vous tout s'embellit, Comme vous, la Pudeur rougit,
Comme vous, sourit l'innocence...
Un mot indifférent, si par vous il est dit,
Nous paraît un trait d'éloquence,
Et votre rôle est toujours plein d'esprit
Même pendant votre silence!...*

Marc-René de Montalembert ne montait pas sur la scène il était trop âgé! Mais il se devait de s'essayer dans un genre où il était assuré de réussir. Sans hésiter il se mit à composer des comédies.

Quelle meilleure scène sinon celle qu'on a chez soi pour accueillir son propre travail? Il n'y avait guère à craindre que le *Roi* s'emparât d'une œuvre littéraire, même charmante, ou que le *Corps du Génie* s'offusquât du bouleversement des règles de l'art. Aussi bien *Marc-René de Montalembert*, assuré qu'il en serait pardonné et qu'il n'en diminuerait pas pour autant sa gloire militaire, écrivit alors trois "comédies", dont les livrets portent que chacune fut "*représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Hôtel de Montalembert*."

"*La Statue, comédie, en deux actes, en prose, mêlée d'Ariettes, musique de M. de Cambini*"³⁴,

fut interprétée - outre la marquise et la baronne - par le vicomte de *Podenas*, le chevalier d'*Assase*, M. de *Lagrange* et le marquis de *Bièvre*.

"*La Bergère de Qualité, comédie en trois actes, mêlée d'Ariettes, musique de M. de Cambini*"³⁵,

eut pour acteurs la marquise et la baronne, le marquis de *La Chevalerie*, le vicomte de *Sainte-Hermine*, M. de *Boismorel*, le comte de *Nugent* et la comtesse de *Podenas*.

Pour "*La Bohémienne Supposée, comédie en deux actes, mêlée d'Ariettes, musique de M. Thonéony*"³⁶, à la baronne, à la marquise, au comte de *Nugent*, au marquis de *La Chevalerie*, à la comtesse de *Podenas* et au marquis de *Sainte-Hermine*, se joignent sur la scène M. de *La Chabossière*, le comte de *Trion* et le marquis de *Prunelay*.

Dans l'avertissement de la troisième pièce, *Montalembert* se vante naïvement que, lui:

"*l'auteur des paroles, n'a employé que deux jours*",

tandis que:

"*celui de la musique y a mis moins de deux mois*".

Et avec une certaine modestie, il écrit:

³⁴ Représentée le 2 août 1784.

³⁵ Représentée le 24 janvier 1786.

³⁶ Représentée le 7 mars 1786.

"Cette pièce a réussi sur mon théâtre; dois-je m'en applaudir? On connaît trop toutes les perfections dont la nature a doué celles qui l'ont représentée, pour qu'un Auteur puisse regarder ces nombreux applaudissements comme une preuve de la bonté de son Ouvrage. Les plus faibles productions ne peuvent manquer, dans de telles mains, de paroître des chefs-d'oeuvre..."

L'homme de guerre fait dans ses comédies un marivaudage qui est dans le goût du temps. Le genre plaît et puis..., il est maître de céans! Ses bergères deviennent de grandes dames. Les grandes dames se transforment en bergères. Il est question d'amants, de transports, d'infortunes. Les dénouements sont un peu simplistes. Les mots et les tirades importent davantage que la vraisemblance. Mais tout le monde est content. C'est l'important! N'empêche que la marquise de Tryon-Montalembert ose écrire:

"Ah ! quelle duperie d'amuser le public!"

On ne se contenta pas de jouer les pièces du marquis. Ainsi on donna en 1775 *"Le Dépit amoureux"*; en 1788 *"Nina"* et *"Le Barbier de Séville"*; en 1789 *"L'Antipathie pour l'Amour"* et *"L'inconnue persécutée"*, *"Mélanie ou la Religieuse forcée"*³⁷. Il est assez curieux de noter 1789, *"Mélanie"*. La satire des mœurs du régime, où la haine et la violence du trait sont applaudies par des gens de "qualité", chez Montalembert!

Le marquis ne cesse de combler d'admiratives louanges ses *"actrices inimitables"*, qui:

"savent réunir, écrit-il, dans leurs différents rôles, l'expression à ta décence, la finesse au naturel, les grâces à la chaleur de l'action, la naïveté à la noblesse, mère ou fille, maîtresse ou soubrette, princesse ou villageoise. Dans le silence ou dans l'action, par le charme d'une illusion inconcevable, elles sont, toujours et partout, uniquement ce qu'elles doivent paraître..."

La marquise Marie-Anne de Tryon-Montalembert, de son côté, apprécie en route liberté comédiens d'occasion et spectateurs, dans sa correspondance avec son fils, retenu en ses terres. Pour elle, le baron de Montalembert:

*"applaudit, et c'est naturel, à tout rompre; on l'appelle le battoir de l'Hôtel Montalembert"*³⁸

Elle annonce qu'un acteur, *"Monsieur Aymer... s'est retiré du théâtre"* parce qu'il ne pouvait "raccourcir son nez, ni ses bras, ni ses jambes"³⁹. Monsieur de la Grange, un autre acteur, *"dans son rôle qui est justement avec de l'âme, a un visage qui refroidit tout ce qu'il dit..."* Monsieur de Boismorel *"est toujours laid"*. *"Le Prince Henry était dans la grande loge.. Mon Dieu! qu'il est laid! Il a les plus vilains yeux qu'on puisse rencontrer..."*⁴⁰.

Le choix des interprètes donnait lieu à bien des jalousies. Malheur aux élus qui acceptaient de s'exhiber en public!

Il y avait du monde, chez le marquis, *"un monde prodigieux"*, selon l'expression de sa cousine Tryon-Montalembert, qui n'hésitait pas à trouver des clefs dans les pièces ou à faire des attributions méchantes. Elle écrit:

"L'Antipathie pour l'Amour est une pièce faite pour la petite d'Aloigny et pour son mari (l'un et l'autre étaient placés derrière moi)".

L'Hôtel Montalembert, quand il ne fut plus au marquis, devint un dépôt de porcelaines: quelle succession!

Que le marquis Marc-René ait osé se donner à la comédie, bâtir des vers et résoudre des intrigues, nous ne saurions nous en étonner, après l'aveu qu'il fait dans l'une de ses pièces:

³⁷ *"Mélanie"*, drame de La Harpe, fut composé en 1770. La représentation n'en fut pas autorisée. Mais la pièce eut aussitôt un gros succès de lecture, dû aux louanges des *Philosophes*.

³⁸ Lettre du 18 février 1788.

³⁹ Lettre du 9 février 1789.

⁴⁰ Lettre du 12 février 1789.

*"L'obstacle le plus grand me plaît à surmonter.
Non le repos peut seul me fatiguer."*

Emigré?..

Le Roi n'a pas:

"jugé à propos, écrivait Marc-René de Montalembert, de m'élever au grade militaire dû à l'ancienneté et à l'importance de mes services..."

Le marquis lui garde rancune de ne l'avoir pas fait général de division. Aussi bien ne s'étonne-t-on pas de trouver dans ses papiers des notes vengeresses de ce genre:

"Tout le monde lui apprend qu'il est Roi. Personne ne lui dit qu'il est homme: ceux-même qui le traitent comme leur élève le regardent comme leur maître..."

"Si les Rois avaient des vertus, il n'y auroit presque point de vices: leur exemple est la loi suprême. Elevés par leur sang au dessus des hommes ce sont des simulacres exposés aux yeux de l'Univers ils font tout le bien et tout le mal qu'ils veulent..."

Et peut-être en songeant à l'ingratitude dont il se prétendait victime, il avait noté:

"Rien n'est plus grand pour un Roi que de tirer de l'obscurité ces citoyens de mérite que la modestie et l'oubli tiennent dans une espèce d'anéantissement. La vertu ne se propose jamais d'elle-même, il faut l'aller chercher dans sa retraite sombre et obscure, où elle habite en compagnie de la pauvreté car les richesses et les honneurs ne sont que pour ces savans fastueux qui se présentent au palais des Rois..."

La Révolution n'avait pas surpris Montalembert. Il était ami des philosophes et il accueillait favorablement les événements qui se déroulaient. Confiant dans sa sécurité personnelle, il ne suivit pas, dans les derniers mois de 1791, les nombreux parents ou amis qui cherchèrent le salut dans l'émigration.

Il passa cependant en Angleterre dans le courant de l'année 1792. Il est bien difficile d'en donner l'exacte raison. Lui, mit son absence sur le compte de la maladie. Dans un long mémoire adressé après son retour:

"aux Citoyens membres du Conseil exécutif de la République Française"

pour démontrer qu'il n'avait pas émigré, le vieux général plaide ardemment sa cause et nous donne d'intéressants détails.

Il obtient de sa section et de la municipalité de Paris des:

"passeports dans la meilleure forme en date du 22 may"

1792. Il y est consigné qu'il est, âgé de 80 ans; qu'il mesure "cinq pieds deux pouces" et que son visage a les caractéristiques suivantes cheveux et sourcils blancs, yeux gris, nez long, bouche grande, menton sec, front découvert, visage long.

Il se rend aux Eaux de Bath, en Angleterre, sur l'ordre de son médecin, le citoyen docteur Décemet, pour y suivre un traitement après:

"une maladie, notoirement connue de sa section, qui l'avait tenu six mois dans son lit".

Il emmène avec lui la marquise, sa belle-sœur et son neveu Jean-Charles. Le 20 juin, il passe à Eu où il n'oublie pas de faire viser ses passeports. Il embarque le 26 à Boulogne.

Son absence est de quatre mois et six jours. Il débarque en effet à Boulogne le 3 novembre et arrive à Paris le 15. Mais, surprise! le général Montalembert ne peut entrer chez lui. Après perquisition, les scellés ont été apposés sur sa maison. De plus il apprend de son homme d'affaires que le département de la

Charente l'a inscrit, à la date du 3 juin - avant même son départ pour l'Angleterre - sur la liste des émigrés et a mis le séquestre sur ses biens de *Maumont*, dans le district de *Barbezieux*.

Immédiatement *Montalembert* se met on devoir de se faire rayer de la liste des émigrés - ce qui lui sera difficile - et de faire lever les scellés mis sur sa maison - ce qui lui sera relativement facile. Il donne pour raison de son absence la maladie, on s'appuyant sur un décret du mois d'août 1791 qui:

"autorisoit la sortie hors de la République pour cause de maladie duement justifiée".

Ses déclarations varient un peu. Un jour il dit qu'il a préféré:

"les eaux de Bath aux autres qui lui étaient indiquées, comme. d'Aix-la-Chapelle où les émigrations se faisoient, le séjour d'Angleterre n'étant pas alors suspect et voullant se donner de garde d'aller dans un lieu qui pourroit l'être".

Un autre jour, il affirme que:

"son médecin... avoit décidé que les eaux de Bath, en Angleterre, étoient absolument nécessaires au rétablissement total de sa santé..."

Il a en mains toute une série de certificats de médecins anglais pour démontrer qu'il a bien séjourné à *Bath*. Ainsi le 6 août 1792, *Farquhar*, chirurgien à *Londres*, atteste qu'il a:

"conseillé à Montalembert de se rendre sans délai à Bath pour y prendre les eaux sur le lieu même au lieu de les prendre à Londres".

Le général n'a pas manqué de faire certifier que *Farquhar* était authentiquement médecin par *Bonnet*, notaire à *Londres*, et que *Bonnet* était notaire, par *Chauvelin*, ministre plénipotentiaire de *France* à *Londres*. *John O'Ven*, médecin de l'hôpital de *Bath*, a soigné *Montalembert* pendant sa cure et en témoigne. Le général a même poussé le souci jusqu'à se faire "porter à l'hôtel de ville", pour que *W. Wileshire*, maire de *Bath*, puisse lui délivrer un certificat de résidence.

Afin de montrer qu'il ne faisait qu'un voyage obligé, *Montalembert* obtient. de la municipalité de *Boulogne* l'attestation que *Magra*, son cocher, et *Pierre Clergeat*, son postillon, sont restés chez *Dambon*, aubergiste à *Boulogne*, avec sa voiture et cinq chevaux, du 26 juin au 3 novembre "pour attendre son retour". Il fournit également un certificat de la section de *Popincourt*⁴¹, dont il relève, affirmant qu'il n'a jamais été considéré comme émigré à la section. La section fournit aussi un témoignage élogieux:

"en reconnaissance des preuves de civisme qu'il a données et du secours qu'il n'a cessé de répandre sur la classe indigente des citoyens de la section, particulièrement en faveur des femmes dont les maris sont aux frontières".

Au dire du général, on ne peut le traiter en émigré, puisqu'il n'a pas eu l'absence de six mois:

"portée par la Loy pour être réputé émigré et que les commissaires de la section, au cours de leur visite domiciliaire, n'ont apposé les scellés dans sa maison que pour la sureté et la conservation de ses effets seulement ".

Le directoire du département de *Paris* et le district de *Barbezieux* opposent à la loi d'août 1791 exceptant du chef d'émigration ceux qu'une raison de santé obligeait à quitter la *France*, un décret d'avril 1792 ne tenant plus compte de maladie et déclarent qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le cas *Montalembert*. Le

⁴¹ La Section de *Popincourt* était sans doute l'une des plus modérées de la *Capitale*, si l'on en juge par l'étendard de son bataillon. Comparé aux autres étendards ornés de violents attributs révolutionnaires et de cris vengeurs, celui de *Popincourt* est fait d'une énorme croix blanche sur fond rouge et bleu, frappée des armoiries royales, et porte "Un Rot Juste Fait le Bonheur de Tous". - Nous possédons dans nos documents les aquarelles originales des étendards des 48 Sections parisiennes.

général insiste et prétend que le décret ne saurait "*avoir d'effet rétroactif*" et concerner les passeports accordés avant sa promulgation.

Seul le directoire du département de *Paris* se range à l'avis de *Montalembert* et décide, le 26 janvier 1793, que:

"son absence ne peut-être réputée émigration et qu'en conséquence les scellés, apposés dans sa maison par les seuls commissaires de la section, seront levés sans description par le citoïen Damaze, l'un des commissaires-administrateurs du département ce qui a été exécuté sur le champ".

Reste la *Charente*! Pour vaincre son refus de le rayer de la liste des émigrés et de lever le séquestre mis sur ses biens, le général change d'argument. Une loi du 28 mars 1793 stipule que ne seront pas déclarés émigrés:

"les Français qui n'ayant aucunes fonctions publiques, civiles ou militaires, justifieront qu'ils se sont livrés à l'étude des sciences, arts et métiers, qui ont été notoirement connus avant leur départ pour s'être consacrés exclusivement à ces études et ne s'être absentés que pour acquérir de nouvelles connaissances dans leur état".

Il prétend qu'après avoir:

"publié un ouvrage considérable en 8 volumes in-4. sur un nouvel art de fortifier les places".

Pour:

"acquérir de nouvelles connaissances sur cet art conservateur, il a voulu s'approprier celles qui pouvoient exister en Angleterre";

qu'il est allé s'entretenir à *Londres* avec *Charles Hutton*, professeur de mathématiques, qui lui a offert, son travail sur les "sections coniques"; qu'il:

"a visité tous les arcenaux tant ceux de la Tour de Londres que ceux de Woolwich pour l'artillerie et ceux de Chatam pour la marine"

et qu'il:

"a profité de cette occasion pour aller à Bath prendre les bains et les eaux thermales auxquelles on vient de toutes les parties de l'Europe pour rétablir les santés les plus altérées..."

Montalembert, selon les besoins de sa cause, donne à son voyage en *Angleterre* des buts différents. Mais sur son civisme il ne varie pas. Il fournit la preuve de son conformisme par les certificats de tous les serments qu'il a prêtés, surtout de celui de défendre la *République*, et par les quittances, dont il s'est opportunément muni, de:

"toutes les contributions patriotiques et autres et tous les secours que les cas ont exigés".

Il ajoute que sa section lui a donné une carte de citoyen en un certificat de résidence, qu'il est académicien, qu'il est "agent de la République" par d'innombrables services qu'il s'ingénie à lui rendre.

La *Charente* fait attendre sa décision...

A *Paris*, le général ne reste pas inactif. Il brûle de jouer un rôle, le plus important possible. Il lui faut pour cela dissiper la suspicion qui l'entoure malgré les précautions qu'il a prises. Et l'on va assister au déroulement très curieux d'événements presque contradictoires.

"On n'est heureux que loin du tourbillon du monde..."

avait-il écrit. Mais ce qu'on exprime en vers n'est point toujours vraiment ce qu'on pense...

Heurs et Malheurs... Nouveaux...

Le 30 janvier 1793, "le citoïen général Montalembert" propose au ministre de la guerre:

"d'employer des affûts d'une composition nouvelle pour monter l'artillerie des vaisseaux":

ce sont les affûts dits à aiguille. Ils ont l'avantage, affirme-t-il dans son rapport, de n'employer que:

"le quart au plus des canonnières nécessaires jusqu'à présent au service des: affûts marins et de tirer quatre coups au lieu d'un par quart d'heure".

Il dit en avoir fait exécuter plus de cent quatre-vingt de 1779 à 1781 et s'en être servi à monter "l'artillerie formidable"» du fort de l'île d'Aix. Huit à neuf cents hommes - il en donne l'assurance suffiront, grâce à eux:

"à l'embarquement d'un vaisseau de premier rang où ordinairement on en embarque mille à douze cent".

En marge du rapport, le général Meusnier, commis à l'étude de la question, refuse les conclusions de Montalembert par cette note:

"Jusqu'à ce que les tentatives faites pour perfectionner l'affût marin, notamment par le citoïen Deshays du Vallon, aient été adoptées, il n'y a rien de mieux pour les vaisseaux que l'affût marin ordinaire."

Plus tard, sans doute, a-t-il plus de succès, puisque Montalembert déclarera qu'il collabore à:

"l'exécution des affûts de son invention, appelés affûts à aiguilles",

et qu'il a fait:

"remettre au citoïen de Saint-Fief, adjoint au ministère de la Guerre, un modèle d'affût à aiguille et au citoïen Kerguelen, adjoint au ministère de la Marine, un autre modèle d'affût propre à monter l'artillerie des vaisseaux, le tout suivant. sa méthode, pour être envoyés l'un au citoïen Leclair, dit Charpentier, ouvrier d'état à Nevers, et l'autre au citoïen Maudar à Rochefort, chargé de faire exécuter ce dernier affût..."

Montalembert apprend par les "papiers publics" la présence d'une flotte anglaise dans les parages de La Rochelle. Il profite aussitôt de ce qu'il connaît particulièrement bien cette partie de nos côtes pour écrire de nouveau au "citoïen ministre de la Guerre", le 26 mai: Si l'île d'Aix est...

"pourvue avant l'attaque, il est certain qu'elle n'aura aucun succès, et que le port de Rochefort restera libre pour la sortie de ses escadres.. Dans le cas contraire, cette Isle étant prise, et son fort détruit, le port de Rochefort deviendra nul pour toute la guerre..."

Alors, qu'on envoie là-bas une garnison, des boulets et de la poudre. Il faut :

"mettre tout en usage pour prévenir un aussi grand malheur".

Le 27 septembre 1793, le général fait hommage à la Convention Nationale des neuf premiers volumes sur la fortification. La Convention décrète aussitôt:

"qu'elle acceptoit l'hommage, fait mention au procès-verbal, envoie l'ouvrage au Comité de Salut-Public qui à la fin de ses travaux le déposera aux Archives Nationales; que le Comité d'Instruction publique prendra connoissance des travaux du citoïen Montalembert, proposera les moyens de l'indemniser et encourager, et que l'extrait du procès-verbal sera envoyé à l'auteur au nom de la Convention".

Et un autre décret, le même jour, remet en activité de service le général Montalembert:

"pour la continuation de ses travaux et découvertes dans l'artillerie et les fortifications".

Est-ce la sécurité pour le ci-devant marquis? Hélas, non! Au cours du mois de novembre⁴², sa maison est cernée, un matin, par une bande de *Patriotes*, armés de piques. Le commandant du détachement se fait ouvrir:

"Citoyen Général, la Nation nous envoie pour arrêter les malveillants que tu caches chez toi"!

Montalembert se lève du fauteuil où il lisait, ouvre la porte de sa bibliothèque et montre ses livres:

"Les malveillants citoyen? Les voilà!..."

On ne le mène pas en prison. Mais il doit se considérer en état d'arrestation. Et on laisse chez lui une "garde de sûreté". Ainsi en a décidé le *Comité de Salut Public*. La confiance du ci-devant marquis est ébranlée. Il paraît qu'en ouvrant les gazettes, il avait parfois ce mot:

"Allons! Lisons si l'heure de ma mort a sonné!..."

Ce qui est curieux, c'est que, malgré son état d'arrestation, le général reçoit l'ordre de continuer ses travaux. Il est dans la situation la plus bizarre qui soit à *Paris*, on ne le considère pas comme émigré, en *Charente* son nom est encore sur la liste des ci-devant nobles qui ont fui le régime; il est prisonnier chez lui et on le maintient en activité de service avec ses prérogatives d'officier général.

Il a tout de même un apaisement à ses craintes. La *Charente* consent, à la date du 15 décembre, à le rayer provisoirement de la liste des émigrés et à lever, provisoirement aussi, le séquestre mis sur ses biens de *Maumont*. *Montalembert* en profite pour en appeler aux "citoyens membres du Conseil Exécutif" et obtenir que la décision provisoire devienne définitive. Il ne manque pas dans sa requête de souligner que le département de *Paris* et celui de la *Charente* ne devraient "pas être en contradiction". Peine perdue! Le *Conseil Exécutif*, en déclarant que:

"l'exception d'homme de lettres allant travailler en Angleterre ne lui est pas applicable",

ajourne indéfiniment toute décision dans cette affaire. *Talleyrand*, qui se fit envoyer en "mission patriotique" en *Amérique* au plus noir de l'orage, eut un alibi plus heureux que celui de *Montalembert*.

Le ci-devant marquis offre, en 1794, le dixième volume de son ouvrage sur la fortification au *Comité de Salut Public*. *Charas* lui envoie un élogieux accusé de réception:

"Le Comité a reçu, Citoyen Général, le dixième volume de tes oeuvres sur l'Art Défensif... Il est flatté d'avoir dans sa bibliothèque cet ouvrage complet. Il accepte avec reconnaissance l'hommage que tu lui en fais. Salut et fraternité."

Cela lui fait comme un certificat de plus!

Efforts sans Gloire...

Au cours de l'année 1794, le "citoyen *Montalembert*" n'ajouta rien à sa gloire passée. Nous ne pouvons parler de ses décisions matrimoniales sans exprimer le regret d'une dignité compromise.

On sait que la marquise de *Montalembert*, née *Marie de Commarieu*, avait suivi son mari en *Angleterre*. Elle ne revint pas en *France* avec lui. Nous n'en avons pas su la raison. Il se pouvait qu'une part de la suspicion qui pesait sur le général vienne de ce que la marquise était bel et bien émigrée. Cependant jamais *Montalembert* ne parla d'elle dans ses requêtes multiples, pour l'excuser ou l'accabler. Il agit comme si elle n'existait pas. Peut-être par désir de montrer son civisme en rompant avec l'émigrée et pour une autre raison qui apparaît confusément, il fait prononcer son divorce le 29 fructidor, c'est-à-dire le 26 août 1794. La marquise abandonnée habita longtemps l'*Angleterre*, rentra en *France* après le danger et mourut à *Paris*, le 3 juillet 1832, à l'âge de quatre vingt-deux ans. Elle n'eut d'autre ressource pour occuper sa solitude que de faire de la littérature. Deux de ses romans ont présenté quelque intérêt et une

⁴² 29 novembre 1793.

certaine élégance du style "*Elise Duménil*", paru à Londres en 1798, et "*Horace ou le Châtiment des Ombres*", publié en 1822 à Paris. Ce sont de véritables romans-fleuves, puisque le premier n'a pas moins de six volumes et le second, quatre!

Quatre mois après son divorce, le 24 décembre, le général, "âgé de 80 ans, né à Payne, département de la Charente", s'unit selon la loi à *Rosalie-Louise Cadet*, "âgée de 24 ans, née à Paris, paroisse Eustache". *Rosalie Cadet* était la fille de *Claude-Antoine Cadet*, apothicaire⁴³, et d'*Aglæ Joly*; la nièce, paraît-il, du chimiste *Cadet-de-Vaux*, et l'épouse divorcée de *Jean-François Lemaire*.

Si l'on en croit *Sulpice de Laplatière*, le ci-devant marquis "eut la vie sauve., par les prières, les larmes et les sacrifices" de *Rosalie*:

"Sans sa vive sollicitude, ajoute-t-il, il eut terminé sa vie sur les échafauds des *Malesherbes* et des *Lavoisier*..."

Des lettres écrites en diverses circonstances par *Rosalie Cadet*, qui semble avoir plus de poids dans ses requêtes que le général, il apparaît nettement qu'elle a connu bon nombre des puissants du jour. Elle était, au surplus, la cousine-germaine de *Bourdon*, qui devait devenir, en l'an VII, ministre de la *Marine*.

C'est encore en 1794 que *Montalembert* décida "pour faire honneur à ses affaires et vivre", de vendre ses biens de *Maumont*, en *Charente*. Les bâtiments étaient en si mauvais état que plusieurs d'entre eux s'étaient écroulés "Les fonds" étaient "sans culture, les vignes et les bois abandonnés". Son homme d'affaires liquida aux enchères les bois, les arbres fruitiers, le mobilier "qui était conséquent" et des immeubles, sans que la municipalité du lieu ait le moins du monde exigé une caution. Pourtant le fait de n'être pas rayé définitivement de la liste des émigrés de son district, devait nécessairement obliger la municipalité à s'interposer entre le ci-devant marquis et les acquéreurs. Il n'en fut rien. Le général dut accepter en paiement du:

"papier-monnaie, qui m'a produit, dit-il, 14 à 15,000 livres numéraires pour une terre vallant près de 200,000 livres métalliques..."

Ce n'est que longtemps après la vente qu'intervinrent les pouvoirs publics. De nouveau, le séquestre fut mis sur la terre de *Maumont* "en vertu de la loi du 19 fructidor en V". Les nouveaux propriétaires, la "citoyenne *Raucourt*" et des cultivateurs du voisinage *Léonard Dumonteil*, *Martin Tesnière*, *J.-B. Vignerias*, ne purent continuer de jouir des biens dûment payés. Il y eut de leur part requêtes sur requêtes sans résultat. Ils donnèrent à l'un d'eux, *Tesnière*, mission de se rendre à Paris et d'obtenir la levée du séquestre. *Tesnière* multiplia les démarches. Peut-être avisé que le ci-devant marquis avait nettement déclaré dans un rapport:

"droit de rentrer dans ma terre de *Maumont*... dans laquelle j'ai l'intention de revenir aussitôt que la loi sur les rescissions de vente en papier monnaie sera rendue et promulguée,"

il l'accusa de ne rien faire pour être rayé définitivement de la liste des émigrés, de manière à empêcher les divers acquéreurs d'exercer leur titre de propriété.

En fait, *Montalembert* ne cessait nullement ses efforts pour obtenir sa définitive radiation. Il fit envoyer par *Rosalie Cadet*, dont les relations devaient aider au succès de sa cause, à *Dondeau*, ministre de la police, une pétition dans laquelle il affirmait en termes pathétiques que:

"jamais! non. jamais! il n'a eu l'intention d'émigrer et n'a point non plus émigré..."

Rosalie présente ainsi la pétition à *Dondeau*:

⁴³ *Claude Cadet* de *Gassicourt*, né à Paris en 1731, y est mort en 1799. A 22 ans, il fut nommé apothicaire major des *Invalides*, puis, quatre ans plus tard, pharmacien en chef des armées en *Allemagne* et en *Portugal*. En 1766, il fut nommé à l'*Académie* des Sciences. Il collabora à l'*Encyclopédie*. La pharmacie lui doit la "gomme pectorale de jujubes", la "pâte de guimauve" et les "pastilles de menthe"...

"Le 22 nivôse an VI. - Je me proposais, mon cher ministre, d'avoir le plaisir de vous porter moi-même la pétition pour l'affaire qui m'intéresse, mais je me suis trouvée très malade hier matin et par conséquent obligée de renoncer à vous rendre ma visite ce matin et vous prier d'avoir la bonté de penser à moi. Le général et moi vous saurons une éternelle reconnaissance de cette justice. Recevez, mon cher ministre, mes compliments amicales et la considération que vous méritez."

L'affaire semblait vouloir se dénouer. On pria le général de fournir l'état de ses biens. Il répondit aussitôt - 8 floréal - par la déclaration que voici:

"Je n'ai aucuns biens, aucunes propriétés ni autre chose que ce qui suit:

- *une rente viagère de 20,000 livres par an, sur Charles-Philippe d'Artois, due aujourd'hui par la nation au moyen de l'émigration dudit Charles-Philippe, pourquoi j'ai une inscription sur le grand livre et dont je ne reçois rien;*
- *18,240 livres de pension... dont je ne reçois rien;*
- *600 livres de rente perpétuelle dont j'ai inscription sur le grand livre et dont je ne reçois rien;*
- *un capital et intérêt d'environ 4,000 livres pour vente et cession des eaux de la rivière de Touvre, près Angoulême : pourquoi je suis en liquidation depuis plusieurs années et dont je ne reçois rien;*
- *le droit de rentrer dans ma terre de Maumont... aussitôt que la loi sur les rescisions de vente en papier-monnaie sera rendue et promulguée;*
- *il m'est encore dû des fermages et revenus de cette terre par le citoïen Durnesmil, qui était fermier général;*
- *des renies foncières concernant ma terre: rentes ni vendues ni supprimées;*
- *des droits à exercer sur la Nation... à cause de marchés de fournitures de canons: procès vieux et pendant;*
- *des droits à exercer pour la vente des forges de Ruelle et Forgermeuve-en-Périgord, d'après l'instance en rescision qui est pendante aux tribunaux de Paris;*
- *des créances payées en caution de Jean-Charles Montalembert...;*
- *je jouis heureusement de la maison que j'occupe depuis 1772 comme l'ayant achetée..., sans quoi je ne saurais comment faire pour payer mon loyer;*
- *j'ai encore un faible mobilier, ayant vendu le surplus pour m'aider à vivre depuis la Révolution."*

Après cette longue énumération, *Montalembert* ajoute assez bizarrement au compte de ses biens:

"des dettes personnelles arriérées" et un cautionnement de "12,000 livres numéraire", qu'il ne peut acquitter et pour lequel les créanciers le harcelant. Il a eu *"le malheur dans un temps où on ne pouvait prévoir ce qui est arrivé"* de couvrir l'achat à *Saint-Domingue*, par *Jean-Charles de Montalembert.*, de maisons *"qui sont dévastées et pourries"*.

Il conclut sa déclaration:

"Il est facile de voir les embarras dans lesquels je suis, à mon âge de près de 85 ans, non pas par ma faute mais par celle de tous ceux qui m'ont desservi en tous tems et par l'effet des événements de la Révolution..."

Rien n'arrive! Puisqu'il est en service actif, le général a recours au ministre de la *Guerre*. Mais on lui répond qu'il doit s'adresser au ministre de la *Police*, le seul qui ait autorité pour soumettre l'affaire au *Directoire*. Il le sait bien et il n'en est que plus malheureux, car:

"les bureaux de police sont inabordables et, quand on parvient à forcer toutes les barrières, on se refuse à tous éclaircissements".

Et il ajoute dans une lettre du 29 messidor:

"Combien d'innocens peuvent être la victime d'une administration tenue aussi secrète..."

Il a beau multiplier les pétitions, qui se terminent par de magnifiques "Salut, Respect et Fraternité", personne ne lui répond. *Rosalie Cadet* fait alors une nouvelle offensive. Elle insiste auprès du ministre de la *Police* par une lettre du 13 pluviôse an VII:

"D'après l'intérêt que vous m'avez témoigné, citoyen, depuis que j'ai l'avantage de vous connaître...";

ce sont les premiers mots de son billet, qui fait état d'une visite, deux jours auparavant, au "*Directeur Barras*". Elle relance son cousin-germain, *Bourdon*, ministre de la *Marine*. *Bourdon* écrit à *Fouché*, ministre de la *Police Générale*, le 30 fructidor. Et c'est la victoire! Douze jours après, le 11 vendémiaire an VIII (3 octobre 1799), un arrêté du *Directoire Exécutif* raye définitivement *Montalembert* de la liste des Emigrés "*Ce que femme veut...*"

Général de Division

Tandis qu'il se débat pour se faire rayer de la liste des Emigrés, *Montalembert* est promu, sur sa demande, au grade de *Général* de division, mais est autorisé, par le même décret du 4 ventôse an IV (23 février 1796), à prendre sa retraite.

Il n'est pas content. Il l'écrit aussitôt⁴⁴ au:

"Général Aubert-Dubayel, Ambassadeur près la Porte Ottomane, maison lu Ministre de la Guerre, rue de Varenne, à Paris. - Je ne puis vous cacher que le brevet de Général de division qui m'est accordé par le Directoire n'étant qu'honoraire, il ne remplit ni les espérances ni le but de ma pétition. Je suis réellement en activité de service par la continuation de mes travaux sur l'artillerie et les fortifications en suivant les ordres qui m'ont été donnés par le Comité de Salut Public., et je m'imaginai que parce que j'ai travaillé depuis deux ans sans appointements l'honneur du nouveau grade dut me condamner à continuer sur le même pied.

Je compte sur vos bons offices pour faire sentir au Directoire que le travail du cabinet vaut bien à mon âge et d'après mon expérience tout autre service et que lorsqu'on a sacrifié soixante ans de sa vie et la majeure partie de sa fortune pour le service de sa patrie, on a le droit en continuant ses travaux de regarder comme une justice le traitement du grade que le Gouvernement vous accorde. Il me paraît qu'il n'est question en pareil cas que de faire ajouter au bas du décret: avec le traitement.

Salut et Fraternité."

Carnot est, lui aussi, sollicité. Au cours d'un dîner, *Montalembert* le met au courant de sa démarche. *Carnot* lui promet alors de lui faire donner:

"ses appointements et quatre rations de bouche et de fourrage".

Le ministre de la *Guerre* transmet au *Directoire* la requête du ci-devant marquis avec avis favorable, mais il joint au dossier la note secrète qu'il lui paraît "*superflu*" d'accorder le traitement demandé. Aussi bien le *Directoire* répond-il par un refus⁴⁵.

On est contraint d'admirer la persévérance de *Montalembert*. Pour lui un refus n'est qu'une occasion de nouvelles démarches. Il fait tant et si bien, en mettant en avant son dénuement, qu'on lui annonce le 3 brumaire an V⁴⁶:

"Vous recevrez le traitement d'officier réformé suivant votre grade, jusqu'à ce que votre pension puisse vous donner les moyens de subsister..."

Un traitement de réforme, c'est déjà quelque chose!

⁴⁴ Lettre du 1er mars 1796.

⁴⁵ Réponse du 5 mars 1796.

⁴⁶ 24 octobre 1796.

Il veut davantage. Le voilà comme accroché au *Ministre* de la *Guerre*. Enfin, au bout d'un an, c'est le succès:

"Le Directoire Exécutif, sur le rapport du Ministre de la Guerre, prenant en considération les longs services du général Montalembert, les travaux importants dont il ne cesse de s'occuper..., enfin les sacrifices nombreux qu'il a faits à la République,

"Arrête,

"Le général Montalembert jouira du traitement de général divisionnaire en activité de service."

En lui notifiant l'arrêté du *Directoire*, le ministre de la *Guerre* - sans doute avec la même sincérité que pour l'avis favorable ajouté à la requête, mais détruit par une note secrète écrit en marge du papier officiel:

"Je suis satisfait d'avoir obtenu cet acte de justice à votre égard."

On a reproché, un jour, à *Marc-René* de *Montalembert* d'avoir mis tant d'insistance à se faire donner un rôle par le gouvernement révolutionnaire et à réclamer ses faveurs. Lui-même aurait répondu à son interlocuteur:

"Mon ami, lorsque les méchants se sont emparé du gouvernail et qu'on est dans le vaisseau, il faut nécessairement se résoudre à être submergé ou à transiger avec les dangers qu'on ne peut éviter..."

Montalembert contre Bonaparte

Le vieux général *Montalembert* avait vu monter la gloire du jeune *Bonaparte*. Il lui avait donné sans réserve une admirative sympathie.

"- Celui-là, aurait-il dit un jour, a un autre génie que le génie révolutionnaire ses campagnes ne sont pas des sièges de Lyon ni des expéditions de la Vendée. Il vient à propos pour finir la Révolution et surtout pour la faire oublier..."

Et comme on lui proposait d'envoyer au jeune général ses ouvrages sur la fortification:

"- A quoi lui serviraient-ils? Les règles de l'art sont bonnes pour ceux qui combinent froidement les chances de la guerre: le vainqueur de Lodi et d'Arcole ne calcule rien qu'après la victoire!..."

"Le vainqueur de Lodi et d'Arcole" devait remporter une autre victoire... sur *Montalembert*.

Après l'organisation de l'Institut national des Sciences et des Arts, *Montalembert* fut candidat à la section de mécanique, à la place de *Lazare Carnot* récemment déporté⁴⁷. Mais il trouva un concurrent redoutable en la personne de *Bonaparte*. Une légende veut que *Montalernbert* se soit retiré devant *Bonaparte*, en un geste qui eût effectivement marqué sa réelle admiration. Il n'en est rien. Voici, conté par le détail, l'infructueux essai du ci-devant marquis.

La succession académique de *Lazare Carnot* est ouverte à partir du 17 octobre 1797. Le 22, *Montalembert* écrit à *Prony*, de la section des *Arts* mécaniques:

"Citoyen., ayant pendant tant d'années (depuis 1747) l'avantage si flateur d'être un des membres de la ci-devant académie des Sciences, il est naturel que j'aie un grand désir de finir ma carrière membre de l'Institut qui lui a succédé. Les ouvrages que j'ai publiés ont prouvé ma constante application et le zèle qui m'a toujours animé pour le progrès des arts utiles. Je serais aussi flatté que reconnoissant si j'obtiens votre suffrage pour la place vacante du citoyen Carnot dans votre classe. Salut, estime et fraternité.

Le citoyen *Montalembert*,
"Général divisionnaire."

⁴⁷ *Lazare Carnot* succéda le 1^{er} août 1796, à l'Institut National, au mathématicien *Vandermonde*. Après le coup d'Etat du 18 fructidor, *Carnot* fut désigné comme l'un des "individus" qui devaient être, "sans retard, déportés dans le lieu., déterminé par le Directoire exécutif".

Outre *Bonaparte* et *Montalembert*, d'autres candidats se mettent sur les rangs *Lamblardie*, *Dillon*, *Louis Berthoud*, *Bréguet*, *Janvier*, *Callet*, *Grobert*, *Molard*, *Lenoir* et *Servières*⁴⁸.

L'élection, à ce moment-là, se faisait en deux temps. La classe intéressée choisissait d'abord trois noms dans la liste qui lui était soumise. Puis l'ensemble des trois classes de l'Institut se prononçait définitivement au cours de sa séance la plus voisine.

Le scrutin de la première classe, dont les *Arts* mécaniques formaient l'une des dix sections, donne après dépouillement, l'ordre de préférence que voici: 1er, *Bonaparte*; 2e, *Dillon*; 3^e, *Montalembert*; 4^e, *Lamblardie*; 5e, *Molard*; 6e, *Louis Berthoud*; 7e, *Callet*; 8^o, *Bréguet*; 9e, *Lenoir*; 10e, *Janvier*; 11e, *Grobert*; 12e, *Servières*.

En conséquence, dit le procès-verbal du scrutin:

"les citoyens Bonaparte, Dillon et Montalembert seront présentés à l'assemblée générale de l'Institut qui, en exécution de l'article 10 de la loi du 3 brumaire an IV, choisira parmi eux le successeur de Carnot".

Il est curieux de noter que deux membres de la première classe mirent *Bonaparte* bon dernier de la liste des douze concurrents⁴⁹.

Le 25 décembre, a lieu le vole définitif. Tous les membres de l'Institut en rédigeant leur bulletin se rappellent le quatrain malicieux de *Le Brun-Pindare*, paru dans "*Le Rédacteur*" du 21 novembre:

*"Collègues, amants de la gloire,
Bonaparte en est le soutien;
Pour votre mécanicien
Prenez celui de la victoire"*.

C'est ce qu'ils font! *Bonaparte* arrive en tête, puis vient *Dillon*; enfin *Montalembert*:

"En conséquence, dit le procès-verbal, le président (Camus) proclame le citoyen Bonaparte membre de l'Institut".

⁴⁸ - *Lamblardie* a construit au *Havre* un pont à bascule qui fit époque dans l'art du génie maritime. Il dirigea l'*Ecole des Ponts et Chaussées* et fut professeur à l'*Ecole Polytechnique*. Il mourut aussitôt après sa déclaration de candidature.

- *Dillon*, auteur de mémoires sur les constructions hydrauliques, construisit le premier pont en fer, celui des *Arts*, à *Paris*, et commença le pont d'*Iéna*. Il mourut en 1807 ingénieur en chef des *Ponts et Chaussées*.

- *Louis Berthoud* fut un constructeur très apprécié de montres marines et l'inventeur des châssis de compensation. Il mourut en 1813.

- *Abraham-Louis Bréguet*, célèbre horloger, est l'inventeur de nombreux instruments ingénieux et exacts. On lui doit entre autres choses l'emploi en horlogerie des rubis pour parties frottantes. Il fut de l'Institut à partir de 1816 et mourut en 1823.

- *Le baron de Servières* est l'auteur d'un mémoire "*Observations sur le thermomètre*", publié à *Vesoul* en 1777.

- *Antide Janvier*, horloger comme *Bréguet*, inventa de nombreuses machines astronomiques. Il mourut dans la misère en 1835, après avoir été horloger du *Roi* en 1784.

- *Jean François Callet*, mort en 1798, fut en fin de carrière professeur des "*ingénieurs-géographes au dépôt de la guerre*". C'est à lui que l'on doit les classiques "*Tables de Logarithmes*".

- *Grobert*, au temps de sa candidature, était directeur de l'*Arsenal* de *Meulan*. Il est l'auteur de traités techniques d'artillerie.

- *Molard* est l'inventeur de nombreuses machines industrielles. Il succéda à l'Institut, en 1815, à *Napoléon*.

- *Etienne Lenoir*, mort en 1832, habile constructeur d'instruments de mathématiques. On lui doit le *mètre-étalon* en platine.

⁴⁹ La feuille même du dépouillement de ce premier scrutin est conservée aux *Archives* de l'Institut. On y peut voir que cinq membres de l'Institut sur quarante votants mirent *Montalembert* au premier rang des douze candidats, dix-huit au deuxième rang et deux au dernier rang.

Ainsi *Montalembert* n'a-t-il pas la joie de rejoindre son compatriote *Coulomb*. Au moins s'est-il consolé de son échec, en méditant, s'il l'a connu, le mot de *Bonaparte* dans sa lettre de remerciements à l'Institut:

"Les vraies conquêtes, les seules qui ne donnent aucun regret, sont celles que l'on fait sur l'ignorance".

Savant et Poète

Le général *Marc-René* de *Montalembert* fut à tout le moins un laborieux. Il est facile d'en juger par un aperçu de ses travaux scientifiques ou littéraires.

Nous avons longuement parlé de son œuvre maîtresse sur la fortification et des planches qui l'accompagnaient travail qui lui coûta fort cher; nous n'y revenons pas. A son retour de campagnes, il publie en 1748 à *Paris* un *"Essai sur l'intérêt des nations en général"*⁵⁰. En 1777, il imprime à *Londres* sa *"Correspondance pendant les campagnes de 1757 à 1760 pour servir à l'histoire de la dernière guerre"*⁵¹. Deux ans avant sa mort, il édite une *"Relation du siège de Saint-Jean-d'Acre"*⁵².

Il présente à l'académie des *Sciences*, dont il est associé libre, de nombreux mémoires sur la fonte des canons⁵³; sur *"Le danger et l'insuffisance des épreuves usitées pour les canons de fonte de fer"*⁵⁴; sur l'évaporation des *Salines* de *Turkeim*, dans le *Palatinat*; sur *"Le Papier de M. de Montalembert d'Angoulême"*⁵⁵; sur *"La rotation des boulets dans les pièces de canon"*; sur une fontaine où se trouvaient des brochets borgnes ou aveugles; sur *"Une façon de changer les cheminées en poêles, sans leur faire perdre aucun des agréments qu'elles peuvent avoir comme cheminées"*; sur les affûts marins; sur *"L'effet du canon dans les casernes"*...⁵⁶.

Il communique à l'*Académie* sa fameuse *"Réponse à Messieurs les officiers du Génie auteurs d'un mémoire sur la fortification perpendiculaire présenté à l'Académie royale des Sciences"*⁵⁷.

Que de rapports envoyés par lui sur des sujets militaires fortifications, armement, états des ports, ravitaillements en munitions, opérations de guerre, aux ministres de la guerre et de la marine! Il y en aurait des volumes si l'on pouvait tous les rassembler. L'un des derniers, fait à l'âge de 83 ans, souligne une clarté d'esprit peu commune. Il rédige en effet en août 1798 un *"Mémoire sur les principes qui doivent être suivis pour juger des différens degrés de force dont peuvent être capables les différens tracés d'enceintes de places fortifiées"*. Le principe fondamental d'où découlera son argumentation est ainsi présenté:

"C'est le canon qui prend les places; c'est au canon à les défendre... Les sièges ne sont qu'un combat d'artillerie de l'assiégeant contre celle de l'assiégé... »

Celle de l'assiégeant:

*"a une infinité de désavantages irrémédiables, tandis que la seconde peut réunir les plus puissants moyens de conservation..."*⁵⁸.

Le genre littéraire le sollicite, pendant sa retraite, au cours des années qui précèdent la *Révolution*. Outre ses comédies, *Montalembert* fait des contes en vers et des chansons. L'astronome *Lalande* écrit après la

⁵⁰ *Paris*, in-8.

⁵¹ *Londres*, trois volumes in-8.

⁵² 1798, un volume in-8.

⁵³ *"Mémoires historiques sur la fonte des canons de fer"*. *Paris*, in-4., 1754.

⁵⁴ Le rapport sur le mémoire est signé, le 21 janvier 1764, par MM. de *Buffon* et de *Montigny*.

⁵⁵ Rapport signé par M. *Tillet*, 30 juillet 1766. Un échantillon du papier est joint au rapport.

⁵⁶ Lu à l'*Académie des Sciences* le 29 octobre 1783.

⁵⁷ Rapport signé par *Condorcet*, *Le Roy*, *Laplace* et *Borda*, 12 avril 1788.

⁵⁸ Arch. Dép. F. 136, don de M. *Gigon*.

mort du général, son ami, qu'il a chez lui "un grand nombre" de ses œuvres poétiques. Il voudrait les publier, avoue-t-il:

"parce qu'on y trouve de la grâce, de l'élégance et de l'imagination..."

En quelles archives dorment les contes et les chansons du marquis? Un astronome en a fait l'éloge que demander de mieux ?

La dernière joie du général *Montalembert* fut la naissance, en 1797, de sa fille *Rosalie-Gasparrine*. Malheureusement il ne put longtemps pencher ses cheveux blancs sur le frais visage de l'enfant. Il mourut en effet à *Paris* le 28 mars 1800, dans sa quatre-vingt-sixième année⁵⁹.

La plupart de ceux qui lui ont consacré une notice, le font trépasser en 1802. C'est une erreur⁶⁰, comme en témoigne son acte de décès:

*"Le 8 germinal an VIII, Acte de décès de Marc-René Montalembert, mort la veille à une heure du matin, général divisionnaire, âgé de 85 ans, natif de Angoulesme, département de la Charente, domicilié à Paris, rue de la Roquette, numéro 39, division de Popincourt, époux de Rosalie Cadet"*⁶¹.

Plusieurs d'entre eux parlent d'une pension de mutilé que *Montalembert* - il aurait perdu un œil au cours de ses campagnes -, aurait abandonné libéralement à la *République* pendant la *Révolution*. Après avoir soigneusement consulté son dossier militaire, nous n'avons découvert aucune mention de blessure ni trace d'une pension d'invalidé. Il y est seulement noté le détail de ses "cinquante-deux ans, six mois, quinze jours de service" et ses quatre campagnes.

On dirait d'ailleurs qu'une invisible main a éparpillé à plaisir ou même détruit les traces d'une activité qui fut encore plus variée et plus abondante que ne fait croire notre travail. Ce qui est ici consigné repose au moins sur des documents certains recueillis en différentes archives.

Aussitôt après la mort de *Montalembert*, *Rosalie Cadet* s'inquiète de sa pension. Elle écrit aux "Consuls de la République" la mort du général a laissé "dans le besoin une veuve et une fille en bas âge", qui "réclament l'une et l'autre les secours du gouvernement...". Sa requête s'appuie sur la loi du 14 fructidor an IV, article IX : "Lorsqu'un militaire se sera distingué par une suite de services importants rendus à la République il pourra être accordé à titre de Récompense Nationale à sa veuve et à ses enfants une pension viagère qui sera réglée par une loi particulière". *Rosalie Cadet* énumère, en conséquence, toute l'œuvre de *Montalembert* avec la ferveur de celle qui veut gagner sa cause. Voici le genre:

"C'est à lui qu'on est redevable de la construction des forges de Ruelle qui ont été d'une si grande ressource dans la guerre de la Liberté..."

Mais en marge du document, on a répondu:

"Faire connaître la décision négative du Premier Consul à la veuve Montalembert".

Rosalie Cadet insiste. Et elle obtient, en septembre 1800, une pension de neuf cent livres "pour récompense des services de son mari général divisionnaire".

⁵⁹ Sur la maison d'Angoulême, dans laquelle naquit *Montalembert* et qui fut vendue par lui le 16 mars 1787 au comte de *Galard*, la municipalité d'Angoulême a fait placer, en 1911, une plaque commémorative. La municipalité a donné le nom de *Montalembert* à l'une des rues de sa ville natale.

⁶⁰ C'est ainsi que le monument de *Ruelle*, élevé en 1906 à la mémoire du marquis de *Montalembert*, porte 1802 comme date de sa mort. - Le monument de *Ruelle* se compose d'un buste en bronze, d'une gaine et d'une grille chantournée. Le buste, commandé au sculpteur charentais *Raymond Guimberteau* qui mourut avant de l'exécuter, est dû à *Perronnet*. Il a été fait d'après un pastel de *La Tour* de 1753, gravé par *Aug. Saint-Aubin*. La gaine porte de face, les armoiries de *Montalembert* sommées de la couronne de marquis; à droite, un faisceau de licteur, une flûte de Pan, une plume, un manuscrit; à gauche, deux canons en sautoir et une ancre. Les plans ont pour auteur *M. Paul Mourrier*; la maçonnerie, *M. Rullier*; l'ornementation, *M. Rességeac*, et la ferronnerie, *M. Lassort*.

⁶¹ Registre I des décès de "La Commune de Paris" N. 639.

Quatre ans plus tard⁶², *Rosalie Cadet* devenue *Rosalie Danet* prie le général *Berthier*, ministre de la Guerre:

"Vous verrez, général, lui écrit-elle, que si ma situation est plus heureuse, celle de ma fille est loin de l'être"

de transmettre à l'Empereur la lettre suivante:

"Sire, Depuis la mort de mon époux, le général de Montalembert, je n'ai joui d'aucune satisfaction... Mon infortune m'a forcée de me remarier. J'ai fait choix du seul ami qui m'est resté dans mes malheurs. J'ai donc épousé M. Danet, armateur et constructeur à Anvers, où je meurs d'ennui, malgré que j'y aie un sort plus heureux que lors de mon veuvage! Mais quel changement. Il est dit que je ne serai pas heureuse. Ma fille n'a rien au monde que des procès et le nom de son père... La gouvernement cependant tire avantage de ses méthodes. Par vos ordres l'on a fortifié et l'on fortifie encore différentes places d'après ses ouvrages sur la fortification perpendiculaire. Sire, ne serait-il pas de toute justice que sa. fille en reçût la récompense?..."

En marge, on lit la réponse:

"Elle a sa pension réglée conformément à la loi."

Une autre lettre à l'Empereur, le 11 février 1809, prouve que *Rosalie Cadet* n'abandonnait pas facilement la défense de ses intérêts:

"Sire, je réclame de nouveau votre justice pour ma pension réduite au tiers pour moi et payée en totalité à d'autres veuves. Je supplie Votre Majesté de Se rappeler qu'à l'époque où Elle me l'accorda, Elle eut la bonté de me promettre l'augmentation, persuadée que le traitement était déjà plus qu'insuffisant pour la mère et l'orpheline. Plusieurs fois, j'ai tenté de remettre sous les yeux de Votre Majesté cette demande, mais toujours sans succès. Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté la très humble et très obéissante servante..."

Le "maître" ne répond pas...

L'orpheline, *Gasparrine de Montalembert*⁶³, fait une demande en rescision, pour "cause de lésion d'outre-moitié", de la vente des forges de *Ruelle*. Un arrêt de justice, en 1817, la déboute purement et simplement.

Sources

"Eloge Historique du Général Montalembert", par *Sulpice de Laplatière* et *l'Isle de Sales*. (Paris, 1801).

"Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire", par *Dezobry* et *Bachelet*. (Paris, 1861).

"L'Ordre de la Noblesse de l'Angoumois aux Etats-Généraux de 1789", par *Callendreau*, tome II.

Archives Nationales "Dossiers *Montalembert*". C⁷ 215 et F⁷ 4991¹.

Archives Départementales "Dossier Montalembert" (2 pièces). F. 136; - Minutes des Notaires royaux, Série E.

"L'Observateur de Ruffec" passim.

"Heraldica" Août 1911.

"Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la *Charente*" passim.

"Archives administratives du Ministère de la Guerre Dossier Montalembert: 276.

"L'Histoire des Pairs de France... ", par M. de *Courcelles*. (Paris, 1833).

"Bonaparte, membre de l'Institut", par *Lacour-Gayet*. (Paris, 1921).

⁶² 12 décembre 1804

⁶³ Elle épousa *Théodore Hatten*

"Dictionnaire Historique, Critique et Bibliographique", par une *Société* de gens de lettres. (*Paris*, 1822).

"Dictionnaire biographique des Généraux et Amiraux français de la Révolution et de l'Empire", par *Georges Six*. (*Georges Saffroy, Paris*, 1934).

Archives de l'Académie des Sciences.

